



BNP PARIBAS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice 2007

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	4
BILAN AU 31 DECEMBRE 2007	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2007	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2007	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Assurance	25
1.e Immobilisations	26
1.f Contrats de location	27
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	29
1.h Avantages bénéficiant au personnel	29
1.i Paiement à base d'actions	31
1.j Provisions de passif	32
1.k Impôt courant et différé	32
1.l Tableau des flux de trésorerie	33
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	33
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	34
2.a Marge d'intérêts	34
2.b Commissions	35
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	35
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	36
2.e Produits et charges des autres activités	37
2.f Coût du risque	38
2.g Impôt sur les bénéfices	40
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	41
4. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE	44
4.a Risque de crédit	45
4.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers	55
4.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements	58
4.d Risque de liquidité et de refinancement	62
4.e Risques d'assurance	65
4.f Impact de la crise financière du deuxième semestre 2007	68
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007	71
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	71
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	75
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	76
5.d Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	77
5.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	77
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	79
5.g Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
5.h Impôts courants et différés	82
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	83
5.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	84
5.k Immobilisations de placement et d'exploitation	85
5.l Ecart d'acquisition	86

5.m	Provisions techniques des sociétés d'assurance	87
5.n	Provisions pour risques et charges	88
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	89
6.a	Engagements de financement	89
6.b	Engagements de garantie	89
6.c	Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle	90
7.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	91
7.a	Frais de personnel	91
7.b	Engagements sociaux	91
7.c	Paiements à base d'actions	96
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	102
8.a	Evolution du capital et résultat par action	102
8.b	Périmètre de consolidation	110
8.c	Regroupement d'entreprises	130
8.d	Parties liées	136
8.e	Ventilation du bilan par échéance	144
8.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	145

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2007 et 2006. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2005 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2007 sous le numéro D.07-0151.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Intérêts et produits assimilés	2.a	59 141	44 582
Intérêts et charges assimilées	2.a	(49 433)	(35 458)
Commissions (produits)		10 721	10 395
Commissions (charges)		(4 399)	(4 291)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	7 843	7 573
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	2 507	1 367
Produits des autres activités	2.e	22 601	23 130
Charges des autres activités	2.e	(17 944)	(19 355)
PRODUIT NET BANCAIRE		31 037	27 943
Charges générales d'exploitation		(17 773)	(16 137)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(991)	(928)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 273	10 878
Coût du risque	2.f	(1 725)	(783)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 548	10 095
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		358	293
Gains nets sur autres actifs immobilisés		153	195
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)	(13)
RESULTAT AVANT IMPOT		11 058	10 570
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 747)	(2 762)
RESULTAT NET		8 311	7 808
dont intérêts minoritaires		489	500
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 822	7 308
Résultat par action	8.a	8,49	8,03
Résultat dilué par action	8.a	8,42	7,95

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

En millions d'euros		31 décembre 2007	31 décembre 2006
	Notes		
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		18 542	9 642
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	931 706	744 858
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	2 154	2 803
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	112 594	96 739
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	71 116	75 170
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	445 103	393 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(264)	(295)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	14 808	15 149
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	2 965	3 443
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	60 608	66 915
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	3 333	2 772
Immeubles de placement	5.k	6 693	5 813
Immobilisations corporelles	5.k	13 165	12 470
Immobilisations incorporelles	5.k	1 687	1 569
Ecart d'acquisition	5.l	10 244	10 162
TOTAL ACTIF		1 694 454	1 440 343
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 724	939
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	796 125	653 328
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	1 261	1 335
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	170 182	143 650
Dettes envers la clientèle	5.e	346 704	298 652
Dettes représentées par un titre	5.f	141 056	121 559
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20	367
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	2 475	2 306
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	58 815	53 661
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	93 320	87 044
Provisions pour risques et charges	5.n	4 738	4 718
Dettes subordonnées	5.f	18 641	17 960
Total Dettes		1 635 061	1 385 519
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		13 472	15 589
<i>Réserves consolidées</i>		29 233	21 590
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		7 822	7 308
		<u>50 527</u>	<u>44 487</u>
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe		3 272	5 025
Total Part du groupe		53 799	49 512
Intérêts minoritaires		5 594	5 312
Total Capitaux Propres Consolidés		59 393	54 824
TOTAL PASSIF		1 694 454	1 440 343

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247
Affectation du résultat de l'exercice 2005				(2 163)	(2 163)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	21 124	33 084
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	5 905				5 905
Emission et remboursement d'actions de préférence		2 023			2 023
Mouvements sur actions propres			(1 706)	(70)	(1 776)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			85	30	115
Rémunération des actions de préférence				(80)	(80)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro				(2 090)	(2 090)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				16	16
	5 905	2 023	(1 621)	(2 194)	4 113
Autres variations	(17)			(1)	(18)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2006				7 308	7 308
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	4 447	(1 786)	26 237	44 487
Affectation du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 après affectation du résultat	15 589	4 447	(1 786)	23 436	41 686
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	281				281
Réduction de capital	(2 428)		2 428		-
Emission et remboursement d'actions de préférence		2 296			2 296
Mouvements sur actions propres			(1 236)	(1)	(1 237)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(25)	51	26
Rémunération des actions de préférence				(176)	(176)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence complémentaire de l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)
	(2 129)	2 296	1 167	(281)	1 053
Autres variations	12			(46)	(34)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2007				7 822	7 822
Capitaux propres au 31 décembre 2007	13 472	6 743	(619)	30 931	50 527

1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2007

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Ecarts sur actifs disponibles à la vente	Ecarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993
			-	(2 163)	(125)		(125)	(2 288)
366	4 857	248	5 471	38 555	5 057	93	5 150	43 705
			-	5 905			-	5 905
			-	2 023	(369)		(369)	1 654
			-	(1 776)			-	(1 776)
			-	115			-	115
			-	(80)	(225)		(225)	(305)
			-	-	(13)		(13)	(13)
			-	-	2 368		2 368	2 368
			-	(2 090)	(2 360)		(2 360)	(4 450)
			-	16	380		380	396
-	-	-	-	4 113	(219)	-	(219)	3 894
			-	(18)	13		13	(5)
	1 103	(340)	763	763		26	26	789
	(553)	(21)	(574)	(574)			-	(574)
(663)			(663)	(663)		(158)	(158)	(821)
(1)	24	5	28	28			-	28
(664)	574	(356)	(446)	(446)	-	(132)	(132)	(578)
				7 308	500		500	7 808
(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824
			-	(2 801)	(164)		(164)	(2 965)
(298)	5 431	(108)	5 025	46 711	5 187	(39)	5 148	51 859
			-	281			-	281
			-	-			-	-
			-	2 296	(891)		(891)	1 405
			-	(1 237)			-	(1 237)
			-	26			-	26
			-	(176)	(150)		(150)	(326)
			-	-	(42)		(42)	(42)
			-	(134)			-	(134)
			-	(3)	1 018		1 018	1 015
-	-	-	-	1 053	(65)	-	(65)	988
	44		44	10	101		101	111
	252	173	425	425		16	16	441
	(1 330)	(27)	(1 357)	(1 357)		-	-	(1 357)
(924)			(924)	(924)		(95)	(95)	(1 019)
(10)	69		59	59			-	59
(934)	(1 009)	146	(1 797)	(1 797)	-	(79)	(79)	(1 876)
				7 822	489		489	8 311
(1 232)	4 466	38	3 272	53 799	5 712	(118)	5 594	59 393

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2007

En millions d'euros	Note	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat avant impôts		11 058	10 570
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		4 478	12 949
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 685	2 542
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		1	20
Dotations nettes aux provisions		8 385	8 336
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(358)	(293)
Produits nets des activités d'investissement		(141)	(194)
Produits nets des activités de financement		(750)	(249)
Autres mouvements		(5 344)	2 787
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(2 459)	(8 153)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		32 022	4 308
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		19 670	11 485
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(49 782)	(19 576)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 475)	(2 424)
Impôts versés		(1 894)	(1 946)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		13 077	15 366
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	(1 210)	(11 661)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 383)	(1 348)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(2 593)	(13 009)
(Diminution) augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 938)	1 750
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 066	3 875
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1 872)	5 625
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(648)	(473)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		7 964	7 509
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		16 074	8 565
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		8 712	6 642
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 362	1 923
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		24 038	16 074
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		16 814	8 712
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 224	7 362
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		7 964	7 509

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au 1^{er} janvier 2007 (et notamment IFRS 7- Instruments financiers : Informations à fournir) et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2007 n'est qu'optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

GROUPE BNP PARIBAS

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le

contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽²⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

GROUPE BNP PARIBAS

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.7 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

1.c.8 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transactions

Les dérivés détenus à des fins de transactions sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement de la norme IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce type de couverture les transactions opérées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
 - catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
 - catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.
- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.10 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.11 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.12 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.13 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.14 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

GROUPE BNP PARIBAS

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

GROUPE BNP PARIBAS

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun

GROUPE BNP PARIBAS

corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des

éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt

GROUPE BNP PARIBAS

personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques où sont enregistrés les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	26 269	(11 970)	14 299	20 255	(8 481)	11 774
Comptes et prêts / emprunts	24 732	(11 731)	13 001	18 984	(8 339)	10 645
Opérations de pensions	29	(157)	(128)	12	(90)	(78)
Opérations de location-financement	1 508	(82)	1 426	1 259	(52)	1 207
Opérations interbancaires	5 283	(8 137)	(2 854)	4 412	(6 329)	(1 917)
Comptes et prêts / emprunts	4 943	(7 363)	(2 420)	4 202	(5 924)	(1 722)
Opérations de pensions	340	(774)	(434)	210	(405)	(195)
Emprunts émis par le groupe	-	(7 091)	(7 091)	-	(5 634)	(5 634)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 628	(899)	729	2 805	(1 455)	1 350
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 028	(685)	343	452	(92)	360
Portefeuille de transactions	20 319	(20 651)	(332)	12 724	(13 467)	(743)
Titres à revenu fixe	4 285	-	4 285	2 686	-	2 686
Opérations de pensions	15 944	(17 564)	(1 620)	9 946	(11 234)	(1 288)
Prêts / emprunts	90	(194)	(104)	92	(124)	(32)
Dettes représentées par un titre	-	(2 893)	(2 893)	-	(2 109)	(2 109)
Actifs disponibles à la vente	3 872	-	3 872	3 184	-	3 184
Actifs détenus jusqu'à échéance	742	-	742	750	-	750
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	59 141	(49 433)	9 708	44 582	(35 458)	9 124

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 316 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre 309 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2007 est un profit net de 27 millions d'euros contre 23 millions d'euros pour l'exercice 2006.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 553 millions et 312 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre un produit de 2 394 millions d'euros et une charge de 379 millions d'euros pour l'exercice 2006.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 125 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre 1 891 millions d'euros pour l'exercice 2006.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transactions et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(1 968)	758	(1 210)	266	273	539
Titres à revenu variable	7 737	643	8 380	9 888	276	10 164
Instruments financiers dérivés	51	-	51	(3 935)	-	(3 935)
Opérations de pension	70	19	89	(20)	12	(8)
Prêts	(118)	(120)	(238)	(3)	(133)	(136)
Emprunts	(36)	(12)	(48)	29	32	61
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	399	-	399	185	-	185
Réévaluation des positions de change	420	-	420	703	-	703
Total	6 555	1 288	7 843	7 113	460	7 573

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture s'élève à 314 millions d'euros (perte nette de 428 millions d'euros en 2006), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 275 millions d'euros (profit net de 507 millions d'euros en 2006).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2007 et 2006 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	31	38
Plus ou moins values de cession	31	38
Actions et autres titres à revenu variable	2 476	1 329
Produits de dividendes	634	452
Charge de dépréciation	(55)	(77)
Plus values nette de cession	1 897	954
Total	2 507	1 367

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat s'établit à 1 886 millions d'euros au cours de l'exercice 2007, 725 millions d'euros au cours de l'exercice 2006.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 967	(14 091)	2 876	18 066	(15 767)	2 299
Produits nets des immeubles de placement	790	(219)	571	735	(225)	510
Produits nets des immobilisations en location simple	3 949	(3 237)	712	3 586	(3 018)	568
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	189	(36)	153	136	(34)	102
Autres produits	706	(361)	345	607	(311)	296
Total net des produits et charges des autres activités	22 601	(17 944)	4 657	23 130	(19 355)	3 775

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Primes acquises brutes	14 914	14 701
Variation des provisions techniques	(6 247)	(8 470)
Charges des prestations des contrats	(6 689)	(6 462)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(43)	(22)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	916	2 509
Autres produits et charges	25	43
Total des produits nets de l'activité d'assurance	2 876	2 299

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 011	3 404
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>1 747</i>	<i>1 584</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>2 230</i>	<i>1 781</i>
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>34</i>	<i>39</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Dotations nettes aux dépréciations	(1 762)	(775)
Récupérations sur créances amorties	329	247
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(292)	(255)
Total du coût du risque de la période	(1 725)	(783)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	2
Prêts et créances sur la clientèle	(1 472)	(810)
Actifs financiers disponibles à la vente	(130)	6
Autres actifs	(57)	(7)
Engagements par signature et divers	(71)	26
Total du coût du risque de la période	(1 725)	(783)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Total des dépréciations constituées en début de période	14 455	11 094
Dotations nettes aux dépréciations	1 762	775
Utilisation de dépréciations	(2 409)	(1 429)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	4 143
Variation des parités monétaires et divers	(344)	(128)
Total des dépréciations constituées en fin de période	13 464	14 455

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2007 et en 2006 est relatif aux prêts et créances consentis à la c

Dépréciations constituées par nature d'actifs en millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5d)	54	92
Prêts et créances sur la clientèle (note 5e)	12 499	13 525
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	231	133
Autres actifs	22	27
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	12 806	13 777
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit (note 4a)	-	3
- sur la clientèle (note 4a)	202	235
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	456	440
Total des provision inscrites au passif	658	678
Total des dépréciations et provisions constituées	13 464	14 455

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Charge des impôts courants de l'exercice	(2 390)	(2 304)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (note 5.h)	(357)	(458)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 747)	(2 762)

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 137 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 contre 71 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

- Analyse du taux effectif d'impôt

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net	8 311	7 808
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 747)	(2 762)
Taux d'impôt effectif moyen	24,8%	26,1%
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3%	33,3%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-4,9%	-3,4%
Opérations imposées à taux réduit en France	-2,4%	-2,0%
Différences permanentes	-	0,1%
Autres éléments	-1,2%	-1,9%
Taux d'impôt effectif moyen	24,8%	26,1%

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GROUPE BNP PARIBAS

- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité ⁽¹⁾

En millions d'euros,	Banque de détail en France		BNL banca commerciale		SFDI		AMS	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
Produit net bancaire	5 743	5 633	2 609	1 861	7 955	7 374	5 329	4 409
Charges générales d'exploitation	(3 834)	(3 711)	(1 725)	(1 322)	(4 625)	(4 205)	(3 369)	(2 804)
Coût du risque	(158)	(153)	(318)	(234)	(1 228)	(722)	(7)	(4)
Résultat d'exploitation	1 751	1 769	566	305	2 102	2 447	1 953	1 601
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	1	1	-	79	55	17	34
Autres résultats hors exploitation	-	-	(1)	(10)	94	45	10	(4)
Résultat avant impôt	1 752	1 770	566	295	2 275	2 547	1 980	1 631

- Actifs et passifs par pôle d'activité ⁽¹⁾

En millions d'euros,	Banque de détail en France		BNL banca commerciale		SFDI		AMS	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Total des actifs sectoriels	135 771	123 495	72 271	60 604	179 197	159 404	199 261	143 109
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	46	-	96	1 601	25	432	294	184
- dont titres mis en équivalence	6	5	13	8	1 123	756	403	464
Total des passifs sectoriels	129 645	117 908	67 493	56 090	164 305	145 253	191 666	136 660

- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
Produit net bancaire	14 446	13 658	9 737	8 281	4 197	3 975

- Actifs et passifs par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Total des actifs sectoriels	969 771	834 373	370 598	291 870	217 777	199 799
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	75	69	381	2 508		3

(1) : La création au sein de BNP Paribas d'un nouveau pôle dédié aux activités de banque de détail des particuliers et entreprises en Italie au cours du premier semestre 2007 a conduit à procéder à des transferts d'activités entre les différents métiers du groupe. Aux fins de comparabilité des résultats et bilans analytiques entre 2006 et 2007, les agrégats de 2006 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation.

(2) : y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital

(3) : En 2006, les coûts de restructurations engagés dans le cadre de l'acquisition de BNL sont regroupés avec les charges générales d'exploitation des Autres Activités pour un montant de 151 millions d'euros.

Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
Conseils et marchés de		Métiers de financement		Exercice 2007	Exercice 2006 ⁽³⁾	Exercice 2007	Exercice 2006
Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006				
5 625	5 396	2 668	2 694	1 108	576	31 037	27 943
(3 588)	(3 327)	(1 197)	(1 146)	(426)	(550)	(18 764)	(17 065)
(65)	(16)	37	280	14	66	(1 725)	(783)
1 972	2 053	1 508	1 828	696	92	10 548	10 095
8	10	-	-	252	193	358	293
38	44	51	(12)	(40)	119	152	182
2 018	2 107	1 559	1 816	908	404	11 058	10 570

Banque de Financement et d'Investissement		Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
1 070 848	916 462	37 106	37 269	1 694 454	1 440 343
22	362	-	1	483	2 580
7	29	1 781	1 510	3 333	2 772
1 057 618	905 663	31 138	31 740	1 641 865	1 393 314

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2006
1 707	1 291	950	738	31 037	27 943

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2006
113 306	99 286	23 002	15 015	1 694 454	1 440 343
18	-	9	-	483	2 580

4. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques financiers générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologie, sécurité financière, fiscale, informatique, comptabilité générale et de gestion), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques - les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels - complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

4.a RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de financement qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements où la banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie.

Le risque de contrepartie sur instruments financiers se réfère au risque bilatéral de crédit existant sur le tiers avec lequel la transaction a été conclue et dont le montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur de la transaction.

EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CREDIT DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas, y compris les obligations d'Etat et des bons du Trésor, exposé au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable) (note 5.a)	787 022	607 541
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154	2 803
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	90 725	78 033
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	71 116	75 170
Prêts et créances émis sur la clientèle	445 103	393 133
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 808	15 149
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1 410 928	1 171 829
Engagements de financement donnés (note 6.a)	231 227	235 736
Engagements de garantie financière donnés (note 6.b)	91 099	80 945
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	(202)	(238)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	322 124	316 443
Total de l'exposition nette	1 733 052	1 488 272

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au cours de chacun des exercices ni des collatéraux reçus au titre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2007, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 166 milliards d'euros (123 milliards d'euros environ au 31 décembre 2006). Cette exposition ne tient pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ou des achats de protection.

- La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit - prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie - sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de détail.

- Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle

réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

- Le dispositif de notation

La banque a défini un système de notation complet, dont les derniers développements sont en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et sa correcte mise en oeuvre sont progressivement évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : 10 pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; 2 pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en oeuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en oeuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

- La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

GROUPE BNP PARIBAS

- Les techniques de réduction des risques

- Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle concernant la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle 2 définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. De par la diversité de ses activités, le groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers, ...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, les assureurs crédit publics pour le financement export et les assureurs crédits privés dans le cadre d'une politique sélective et rigoureuse constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée.

La Commission Bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire dit Bâle II.

- Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou «credit default swaps») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

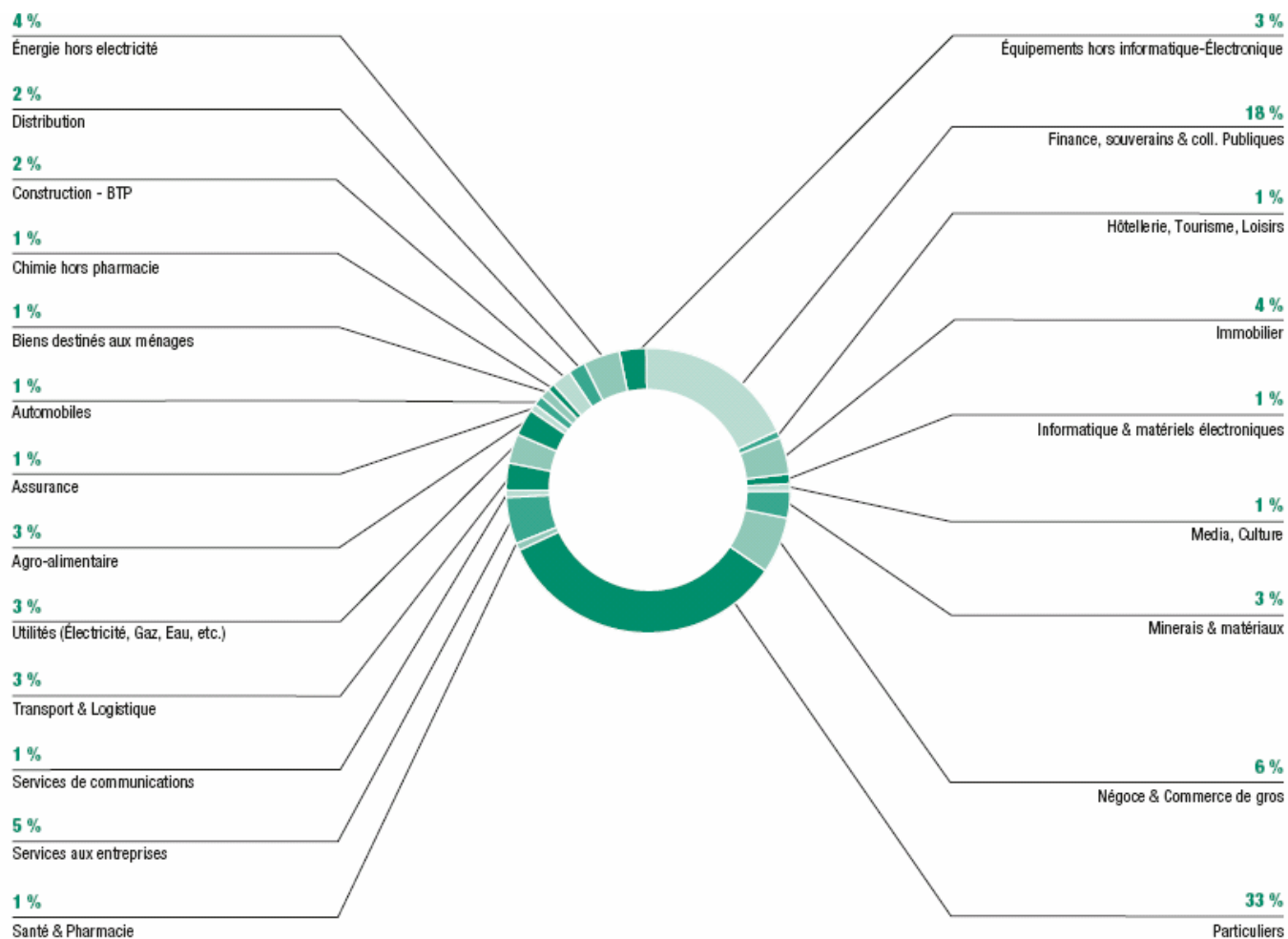
Le montant brut du portefeuille des crédits et engagements commerciaux du Groupe s'élève à 788 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (715 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Ce portefeuille analysé ci-après en terme de diversification recouvre les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

- Diversification par contrepartie

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4% du total des engagements au 31 décembre 2007 (3% au 31 décembre 2006).

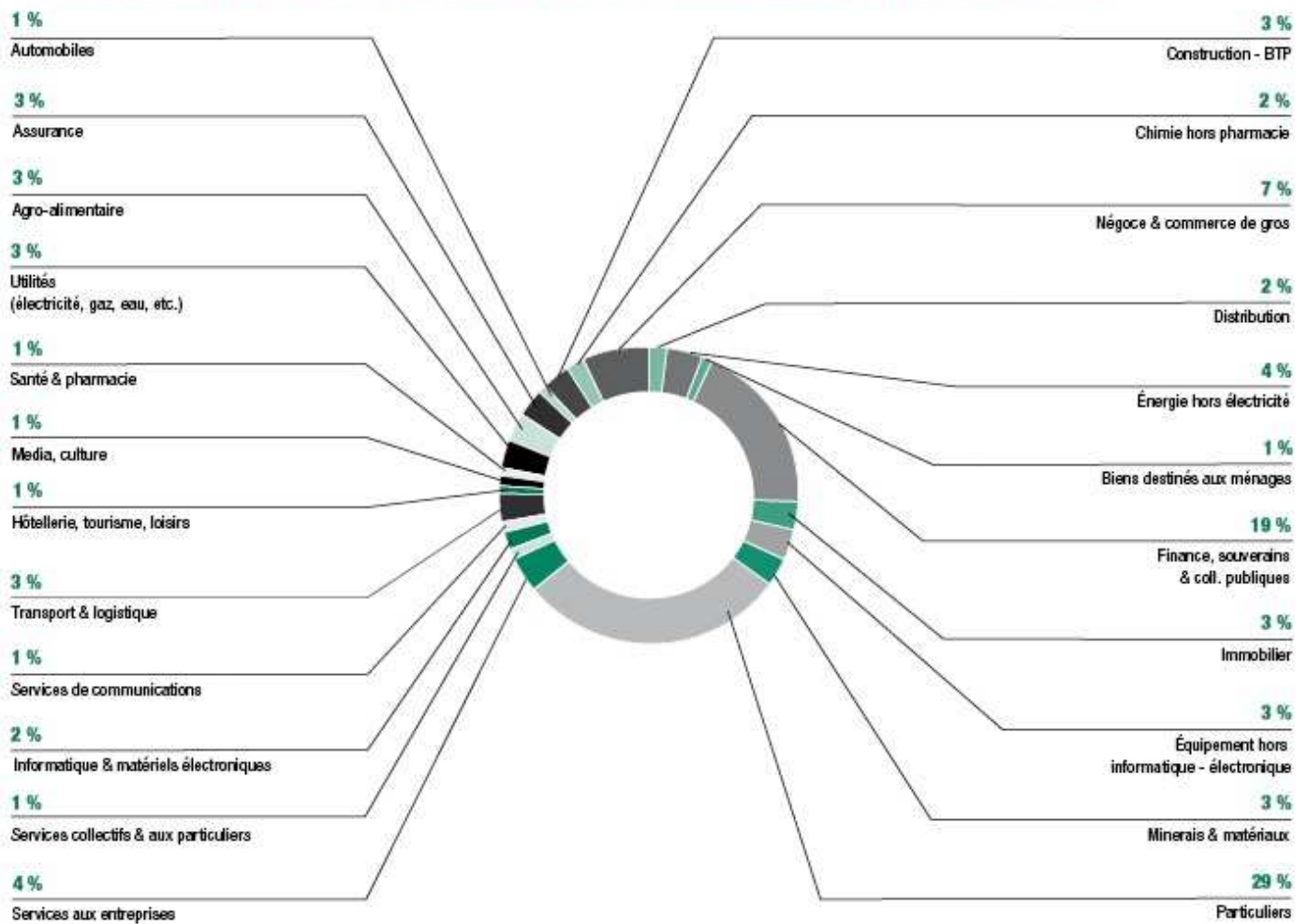
- Diversification sectorielle

- Répartition sectorielle du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2007



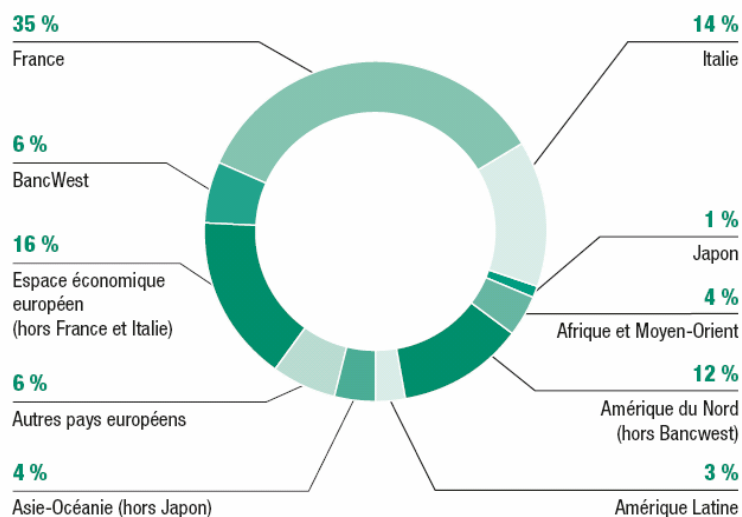
GROUPE BNP PARIBAS

- Répartition sectorielle du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2006

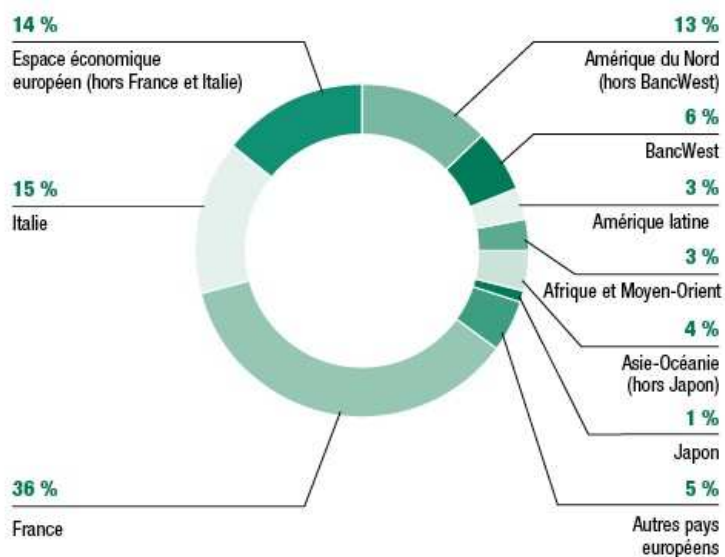


- Diversification géographique

- Répartition géographique du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2007



- Répartition géographique du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2006

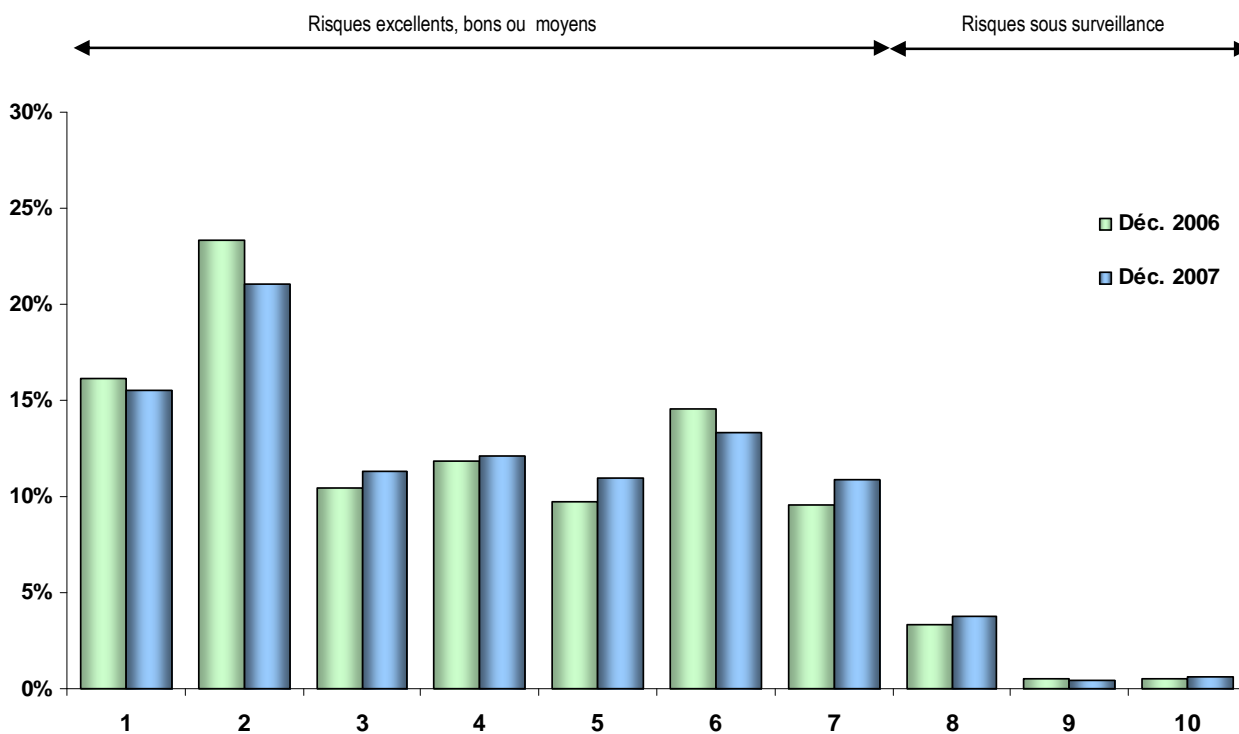


QUALITE DU PORTEFEUILLE EXPOSE AU RISQUE DE CREDIT

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble du portefeuille Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Banque de Détail en France (BDDF) ainsi qu'une large partie du périmètre des autres pôles, et fait l'objet d'une généralisation progressive à l'ensemble des entités du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les emprunteurs de type « Corporate » (entreprises, administrations, banques et institutionnels) des pôles BFI et BDDF entre les notes utilisées dans le cadre de l'application de la méthode IRB Avancée au calcul du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit. Il représente près de la moitié (377 milliards d'euros) du montant brut du portefeuille des crédits et engagements commerciaux du Groupe ainsi que les encours de prêts aux institutions financières (65 milliards d'euros) consentis par le Groupe dans le cadre de ses activités de trésorerie et de gestion actif-passif, soit au total 442 milliards d'euros. Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

- Répartition par note de contrepartie



ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros	31 décembre 2007							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	151	66	24	13	48	37	188	35
Prêts et créances sur la clientèle	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de	7 162	6 640	394	43	85	5 909	13 071	6 725
Engagements de financements donnés						149	149	111
Engagements de garantie financière donnés						517	517	12
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						666	666	123
Total	7 162	6 640	394	43	85	6 575	13 737	6 848

en millions d'euros	31 décembre 2006							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	-	-	-	1	44	45	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77	58	-	7	12	81	158	44
Prêts et créances sur la clientèle	6 570	6 065	362	40	103	6 151	12 721	6 676
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de	6 654	6 123	362	47	122	6 276	12 930	6 720
Engagements de financements donnés						231	231	80
Engagements de garantie financière donnés						445	445	32
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						676	676	112
Total	6 654	6 123	362	47	122	6 952	13 606	6 832

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

- Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

- Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Equities & Derivatives, Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions avec une contrepartie. Il reflète la juste valeur du risque de crédit associé à un défaut potentiel de celle-ci. L'ajustement de crédit est calculé comme étant la perte attendue sur l'exposition existant sur la contrepartie compte tenu de la probabilité de défaut qui la caractérise.

- Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas a mis en place une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

4.b RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITES DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- Le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe ou indexé sur des références de taux de marché en raison des variations des taux d'intérêt ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- Le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte entre autres des variations de prix et de volatilité des actions, des indices sur actions et des matières premières. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- Le risque de spread de crédit du portefeuille de transactions : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les "credit default swaps"), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département Risk-Capital Markets de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la valorisation et de la gestion des risques.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

PROCESSUS DE PRISE DE RISQUES

Le processus de prise de risques de marché des activités de transactions est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (Gross Earnings at Risk) ou de limites dites "nominales" (limites de volumes de transactions, limites sur activités de transactions sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scenarii de crise).
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (Capital Market Risk Committee). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour les opérations de souscriptions (underwriting), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.
- la définition des règles de décision : la prise de risques s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Capital Market

GROUPE BNP PARIBAS

Risk Committee. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions résultant des activités de transactions du Groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque événement lié aux limites des positions résultant des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le Capital Market Risk Committee, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le groupe.

MESURE DES RISQUES DE MARCHE DES ACTIVITES DE TRANSACTIONS

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transactions comprennent, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

- Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de synthèses par le département Risk-Capital Markets pour la Direction Générale et les responsables d'activité de transactions.

- Valeur en Risque

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités de supervision bancaire.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou VaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du VaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier s'agissant des produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (VaR, 1 jour).

Les autorités de supervision bancaire ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la prise en compte de la corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque;
- la prise en compte du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transactions sur instruments financiers représentatifs de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociations ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de VaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociations.

La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2007 ressort à 156 millions d'euros (avec un minimum de 41 millions d'euros et un maximum de 378 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (152 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2007			31 décembre 2007	Exercice 2006	
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	31 décembre 2006
Risque de taux	61	26	110	82	42	45
Risque de crédit	79	42	160	147	55	70
Risque de change	17	3	41	41	7	8
Risque de prix attaché aux actions	134	38	323	152	55	66
Risque de prix attaché aux matières premières	17	10	28	12	16	17
<i>Effet des compensations</i>	<i>(152)</i>			<i>(189)</i>	<i>(104)</i>	<i>(142)</i>
Total de la Valeur en Risque	156	41	378	245	71	64

4.c RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'INTERMÉDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif au sein de la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (ALM-Trésorerie).

L'ALM Trésorerie est rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités de gestion actif passif qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont placés au niveau de chaque Pôle (AMS, BDDF, BFI, BNL, SFDI) ainsi qu'au niveau des métiers et/ou des principales filiales.

RISQUE DE TAUX

- Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par l'ALM Trésorerie dans le livre des activités d'intermédiation clientèle, à l'exception des opérations initiées aux Etats-Unis par les filiales de BancWest. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par l'ALM Trésorerie, dans le livre des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées au sein de BNP Paribas SA Métropole sont transférées vers la Gestion Actif Passif au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts et emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts à l'ALM Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la Direction du métier, l'ALM Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels l'ALM Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par les Gestions Actif-Passif de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, qui rapportent à la Direction Générale locale de chacune des filiales dans un comité mensuel.

- Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de

l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ad hoc, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonction de la nature des risques. En 2007, des équipes indépendantes de product control ont été mises en place afin de contrôler la production de ces indicateurs et Group Risk Management a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la Gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées une fois par an au Conseil d'Administration et périodiquement aux comités de Gestion Actif Passif.

- Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon de 5 ans. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Cette limite est complétée au-delà de 5 ans par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité ALM - Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques à L'ALM-Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

- Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables internationales, la banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8.f) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplification utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 2 146 000 euros au 31 décembre 2007 (315 000 euros au 31 décembre 2006).

GROUPE BNP PARIBAS

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2007					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Autres devises	4	(11)	(22)	(12)	566	525
TOTAL	713	(1 619)	(1 583)	(2 263)	2 606	(2 146)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2006					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	(33)	(362)	(1 146)	(1 681)	4 468	1 246
USD	(99)	71	(390)	(185)	(768)	(1 371)
GBP	(8)	(57)	(61)	(49)	(5)	(180)
Autres devises	(20)	(53)	(12)	17	58	(10)
TOTAL	(160)	(401)	(1 609)	(1 898)	3 753	(315)

RISQUE DE CHANGE

- Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats réalisés en devises par les activités conduites en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

- Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

- Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couvert est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

- Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	1 042	2 080	3 445	6 567	657	1 988	2 720	5 365

Au cours de l'exercice 2007, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.d RISQUE DE LIQUIDITE ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

- Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

- Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité ALM-BFI, sur proposition de l'ALM-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

L'ALM-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-BFI, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM métier et ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM-BFI.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. En outre, il assure un contrôle sur les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés. Enfin, il réalise les simulations de scénarii de crise de liquidité.

- Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

Le métier ALM – Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée.

La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...). L'ALM est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement. L'ALM-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITE

En gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

1. Un niveau cible *overnight* (un jour) est donné à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.
2. La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.
3. Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.
4. Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du Groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme.
 - Le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente le déficit des ressources échéancées à plus d'un an par rapport aux emplois de même nature et même maturité rapporté aux encours de même nature et même maturité.
 - Le ratio à un an sur encours totaux se définit comme le déficit des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité rapporté aux encours de même maturité. Les encours totaux s'entendent enregistrés au bilan et au hors-bilan, sous forme d'engagements contractuels et sans échéance. Le plafond du ratio, fixé à 25% jusqu'en 2006, a été baissé à 20% pour 2007.
 - Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100% et de la clientèle pondérés à 20% ou 30%) que conventionnels sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de scénarii de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs, liés au marché ou spécifiques à la banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité de BNP Paribas, sont régulièrement réalisés.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

GROUPE BNP PARIBAS

LES TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être rapidement transformés en liquidité, au moyen de procédures de titrisation de crédits (immobiliers ou à la consommation) accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en terme de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité. Au dernier trimestre 2006, BNP Paribas a mis en place un programme d'obligations sécurisées de banque (*covered bonds*) de 25 milliards d'euros, dont 9 milliards avaient été émis au 31 décembre 2007.

4.e RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'International de contrats d'épargne et de prévoyance.

RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers concernent l'activité Epargne, dont les passifs représentent plus de 95% des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

- Risque de taux.

Les contrats d'assurance vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des actifs investis en représentation des primes reçues inférieures à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement Actif-Passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés, ...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

Les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque 80% du taux de rendement des actifs d'une année devient inférieur au TMG. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2007 ou 2006 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

- Risque de rachat.

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion Actif-Passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- La plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés.
- Le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des investissements nouveaux et des arbitrages à réaliser.

GROUPE BNP PARIBAS

- La revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats.
 - La protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.
- Garantie plancher des contrats en unités de compte.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoit une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2007 et 2006, la provision s'élevait respectivement à 27 millions d'euros et à 40 millions d'euros.

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5% des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats de rentes viagères en France et, plus généralement, de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

La gouvernance actuarielle qui a été mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'International repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques à suivre par chaque actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux qu'il doit réaliser et les rapports qu'il doit fournir. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats, qu'il s'agisse de contrats de rentes viagères ou d'assurance des emprunteurs.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées en certaines circonstances par des actuaires indépendants. Il en résulte un risque faible.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

4.f IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE DU DEUXIEME SEMESTRE 2007

CONTEXTE GENERAL DE LA CRISE

Au cours du deuxième semestre 2007, les intervenants sur les marchés financiers ont subi l'effet du retournement de cycle du marché immobilier aux Etats-Unis. Conjuguée à la baisse de valeur des biens immobiliers, la hausse des taux d'intérêts a mis en situation d'insolvabilité une catégorie de ménages américains à faibles revenus – clientèle dite « subprime » – auprès de laquelle s'était développée une offre soutenue de prêts immobiliers. Le taux d'échéances impayées sur ces emprunteurs a commencé à croître.

Ces crédits immobiliers à rendement élevé avaient fait l'objet d'une titrisation intensive en vue de constituer des actifs financiers synthétiques, placés auprès de nombreux investisseurs. Du fait de la crise, les investisseurs ont anticipé une forte réduction des flux d'intérêts et de remboursement sur les crédits sous-jacents et le prix de marché des titres correspondants a fortement baissé.

Des sociétés de rehaussement de crédit aux Etats-Unis – les assureurs dits « monoline » car n'exerçant que cette unique activité – s'étaient portées caution de ces actifs à composante « subprime » pour des montants qui, par l'effet de la crise, ont fragilisé leur propre situation financière. Les détenteurs d'actifs couverts par cette garantie et les contreparties de ces assureurs « monoline » dans les transactions sur produits dérivés, ont dû également apprécier le risque qui résulterait de l'insolvabilité de ces organismes appelés à compenser les défauts de paiements des emprunteurs « subprime ».

Au-delà des effets directement liés au financement du marché immobilier « subprime » aux Etats-Unis, la crise a créé une situation de défiance envers les actifs issus d'un processus de titrisation, puis de baisse de la demande de titres comportant un élément de risque de crédit, qui s'est traduite par un relèvement généralisé des marges d'intérêts requises pour couvrir le risque sur les émetteurs de titres non souverains. Le marché de la dette à long terme, devenu alors trop coûteux pour certains émetteurs, s'est brusquement rétréci, tandis que les produits structurés qui concentrent du risque « émetteurs » se sont dépréciés.

La décote de valeur des produits de dette a notamment affecté les opérations bancaires en cours de syndication au moment de l'éclatement de la crise. En particulier, les banques chefs de file du financement d'opérations de dette à effet de levier ou LBO (Leverage Buy Out), ont subi une perte de valeur sur les encours destinés à être replacés auprès d'autres établissements bancaires, les conditions de marché s'étant sensiblement dégradées depuis leur engagement initial à l'égard de l'emprunteur.

La crise de liquidité née de cette défiance a également affecté le renouvellement des émissions de dette court terme émises par les conduits de titrisation. Certaines banques, qui gèrent les conduits qu'elles ont créés, ont dû apporter leur concours en substitution de cette dette, accroissant leurs propres positions sur les natures d'actifs détenus par ces fonds.

Enfin, les fonds et SICAV monétaires ont sensiblement réduit leurs placements à terme et concentré leurs disponibilités sur des placements au jour le jour, créant ainsi un déséquilibre sur les marchés monétaires et un écartement inhabituel entre les taux au jour le jour et les taux à terme, affectant les conditions de refinancement des banques.

REVUE DES POSITIONS DE BNP PARIBAS EXPOSEES AUX EFFETS DE LA CRISE

Dans ce contexte, la Direction du Groupe BNP Paribas a chargé les équipes de surveillance des risques et les équipes de contrôle financier de procéder à un recensement des positions du Groupe susceptibles d'être affectées par cette crise et à une revue de leur méthode de valorisation ainsi que des paramètres retenus. Les risques identifiés tels qu'ils ont été mesurés au 31 décembre 2007 sont décrits ci-après.

- Exposition au risque « subprime »

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, les positions nettes des métiers de marchés de capitaux sont très faibles sur les produits comportant un risque « subprime ». La très faible position sur les RMBS » (Residential Mortgage Backed Securities) à sous-jacents «subprime » est compensée par une position inverse (acheteuse de protection) sur les CDOs (Collateralized Debt Obligations) à composante « subprime ».

Le risque de contrepartie attaché à ces achats de protection « subprime » pour un nominal d'environ 3 milliards d'euros auprès d'assureurs « monoline » s'élève à 1 089 millions d'euros au 31 décembre 2007 – net d'achat de protections pour un montant de 245 millions d'euros, sur ces assureurs eux-mêmes. Il a été couvert par un ajustement de crédit de 388 millions d'euros cohérent avec l'appréciation la plus conservatrice portée sur ces assureurs « monoline » par le marché des CDS jusqu'à la date d'arrêté des comptes du Groupe. Par ailleurs, des ajustements de crédit ont été comptabilisés à hauteur de 80 millions d'euros pour couvrir le risque de contrepartie lié à des achats de protection auprès de monolines sur des sous-jacents non « subprime ». Ainsi, le montant total des ajustements de crédit sur des contreparties monolines s'établit à 468 ME.

Il convient également de noter, qu'après ajustement, aucune position résiduelle ne subsiste au 31 décembre 2007 sur le seul organisme « monoline » se trouvant en situation de défaut de paiement à cette date.

Au sein de BancWest, la politique d'octroi de prêts immobiliers est restée concentrée sur les secteurs « prime » et « superprime » des emprunteurs solvables. La composante « subprime » ne représente que 1% de son encours. En incluant les risques inclus dans son portefeuille d'investissement, après dépréciation, l'exposition nette de Bancwest au risque subprime reste limitée à un encours de l'ordre de 300 millions d'euros.

- Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute est de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007. Des ajustements de valeur négatifs à hauteur de 238 millions d'euros ont été effectués au deuxième semestre.

- Exposition sur les conduits sponsorisés

Le Groupe BNP Paribas gère six fonds de titrisation d'actifs de clients, pour un encours global de l'ordre de 11 000 millions d'euros. Les actifs détenus par ces fonds, détaillés en annexe 6.c, ne présentent pas un profil particulièrement risqué. Les encours aux Etats-Unis sont de l'ordre de 4 200 millions d'euros, dont environ 200 millions d'euros sur le marché du crédit immobilier et un encours subprime négligeable.

Ces conduits n'appellent pas de consolidation car ils ne répondent pas aux critères de consolidation définis en note 1.b.1 « Périmètre de consolidation ». Même si le Groupe a pu faciliter la liquidité de certains d'entre eux à certaines périodes (les titres de créance émis par ces conduits et temporairement portés par le Groupe s'élevaient à 4 095 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'analyse des critères conduisant à l'absence de contrôle du Groupe n'a pas été substantiellement modifiée.

EFFETS DIRECTS DE LA CRISE DU DEUXIEME SEMESTRE 2007 SUR LE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

En millions d'euros,	Exercice 2007
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
Ajustements de valeur des actifs	
Prêts en cours de syndication	(238)
Titrisation et autres investissements	(88)
Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré	
Assureurs "monoline"	(468)
Autres contreparties	(57)
Total des effets sur le Produit Net Bancaire	(851)
EFFETS SUR LE COUT DU RISQUE	
Portefeuille de titres détenus par Bancwest	(131)
Prêts à la clientèle de Bancwest	(87)
Banque de Financement et d'Investissement	(206)
Total des effets sur le Coût du Risque	(424)

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers du portefeuille de transactions comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

PASSIFS FINANCIERS

Au passif, le portefeuille de transactions se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 79 680 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 61 521 millions d'euros au 31 décembre 2006. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 141 millions d'euros, compte tenu de l'augmentation de la valeur du *spread* de crédit propre de la banque observé dans le contexte de la crise ayant affecté les marchés financiers au cours du deuxième semestre 2007.

GROUPE BNP PARIBAS

En millions d'euros, au	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	82 476	554	83 030	48 633	174	48 807
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	65 077	12	65 089	34 680	9	34 689
Autres titres de créance négociables	17 399	542	17 941	13 953	165	14 118
Obligations	121 314	6 488	127 802	131 938	6 577	138 515
Obligations d'Etat	56 294	491	56 785	66 962	206	67 168
Autres Obligations	65 020	5 997	71 017	64 976	6 371	71 347
Actions et autres titres à revenu variable	100 709	43 975	144 684	94 989	42 328	137 317
Opérations de pension	334 033	95	334 128	254 967	103	255 070
Prêts	2 791	2 351	5 142	231	3 451	3 682
<i>aux établissements de crédit</i>	-	2 240	2 240	7	3 407	3 414
<i>à la clientèle entreprises</i>	2 781	111	2 892	214	44	258
<i>à la clientèle particuliers</i>	10	-	10	10	-	10
Instruments financiers dérivés de transaction	236 920	-	236 920	161 467	-	161 467
Instruments dérivés de cours de change	23 627	-	23 627	17 799	-	17 799
Instruments dérivés de taux d'intérêt	99 308	-	99 308	78 707	-	78 707
Instruments dérivés sur actions	75 243	-	75 243	51 661	-	51 661
Instruments dérivés de crédit	30 342	-	30 342	9 487	-	9 487
Autres instruments dérivés	8 400	-	8 400	3 813	-	3 813
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	878 243	53 463	931 706	692 225	52 633	744 858
<i>dont titres prêtés</i>	40 530	-	40 530	28 307	-	28 307
<i>hors actions et autres titres à revenu variable (note 4.a)</i>	-	-	787 022	-	-	607 541
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	116 073	-	116 073	118 987	-	118 987
Opérations de pension	357 386	451	357 837	289 711	-	289 711
Emprunts	1 517	2 254	3 771	748	4 392	5 140
<i>Etablissements de crédit</i>	811	1 475	2 286	547	1 436	1 983
<i>Clientèle Entreprises</i>	706	779	1 485	201	2 956	3 157
Dettes représentées par un titre	-	73 973	73 973	-	55 279	55 279
Instruments financiers dérivés de transactions	244 471	-	244 471	184 211	-	184 211
Instruments dérivés de cours de change	26 017	-	26 017	19 242	-	19 242
Instruments dérivés de taux d'intérêt	97 412	-	97 412	79 004	-	79 004
Instruments dérivés sur actions	83 455	-	83 455	71 983	-	71 983
Instruments dérivés de crédit	30 180	-	30 180	9 634	-	9 634
Autres instruments dérivés	7 407	-	7 407	4 348	-	4 348
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	719 447	76 678	796 125	593 657	59 671	653 328

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "simples" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transactions représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transactions s'établit à 29 510 170 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 24 354 680 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2007 42 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (43 % au 31 décembre 2006).

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHE OU DE MODELE UTILISEE POUR LEUR VALORISATION

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies en note 1.c.9 « Détermination de la valeur de marché ».

En millions d'euros, au	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
	(cat 1)	(cat 2)	(cat 3)		(cat 1)	(cat 2)	(cat 3)	
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	624 082	250 518	3 643	878 243	516 399	173 257	2 569	692 225
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	46 790	6 673	-	53 463	46 171	6 462	-	52 633
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	481 831	229 788	7 828	719 447	434 873	152 915	5 869	593 657
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	451	76 227	-	76 678	-	59 671	-	59 671

- Marge différée

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« day one profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Marge différée en début de période	731	708
Marge différée sur les transactions de l'exercice	411	503
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(469)	(480)
Marge différée en fin de période	673	731

Cette marge différée est imputée dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », évalués par des modèles dont les paramètres ne sont pas observables.

- Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

La juste valeur de certains dérivés complexes est déterminée au moyen de techniques de valorisation, ou modèles internes, utilisant des hypothèses qui ne reposent pas directement sur des données de marché courantes observables. Ces modèles sont fondés sur des méthodologies largement partagées par la communauté financière ; ils font l'objet d'une procédure d'approbation interne et sont revues régulièrement par le département des Risques.

L'incertitude inhérente à l'utilisation de ces modèles est quantifiée par des analyses de sensibilités aux paramètres non observables ainsi que par comparaison avec les valorisations issues de modèles alternatifs. Cette incertitude fait l'objet d'une politique de réserves qui conduit à ajuster la valeur de modèle comptabilisée des instruments concernés.

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (Day One Profit) est déterminée après constitution de ces réserves. Cette marge est reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres (note 1.c.9). Le montant non encore amorti s'impute au bilan en déduction de la juste valeur de ces opérations complexes.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité des valeurs de modèle retenues qui résulterait d'hypothèses alternatives raisonnables susceptibles d'être faites pour quantifier les paramètres utilisés peut être estimée à environ 270 millions d'euros.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de cours de change	-	22	4	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	655	1 487	771	2 134
Autres instruments dérivés	14	43	7	8
COUVERTURES DE VALEUR	669	1 552	782	2 143
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de cours de change	162	173	86	243
Instruments dérivés de taux d'intérêt	418	428	463	416
Autres instruments dérivés	2	-	-	1
COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS	582	601	549	660
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	10	1	4	-
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	10	1	4	-
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	1 261	2 154	1 335	2 803

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 371 339 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 328 354 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré et sont valorisées selon des modèles dont les paramètres sont observables.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres de créance négociables	17 499	12 456
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	12 762	8 653
Autres titres de créance négociables	4 737	3 803
Obligations	73 457	65 710
Obligations d'Etat	48 802	45 935
Autres Obligations	24 655	19 775
Actions et autres titres à revenu variable	22 670	19 730
<i>dont titres cotés</i>	<i>14 454</i>	<i>12 750</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>8 216</i>	<i>6 980</i>
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	113 626	97 896
<i>dont gains et pertes latents</i>	<i>5 025</i>	<i>7 026</i>
<i>dont titres à revenu fixe</i>	<i>90 956</i>	<i>78 166</i>
<i>dont titres prêtés</i>	<i>1 729</i>	<i>538</i>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 032)	(1 157)
Titres à revenu fixe	(231)	(133)
Titres à revenu variable	(801)	(1 024)
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations	112 594	96 739
<i>dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations (note 4.a)</i>	<i>90 725</i>	<i>78 033</i>

5.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes à vue	15 497	15 230
Prêts	48 901	52 394
Opérations de pension	6 772	7 638
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	71 170	75 262
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(54)	(92)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	71 116	75 170

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes à vue	8 165	7 892
Emprunts	130 370	121 417
Opérations de pension	31 647	14 341
Total des dettes envers les établissements de crédit	170 182	143 650

5.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes ordinaires débiteurs	29 794	26 271
Prêts consentis à la clientèle	403 295	356 564
Opérations de pension	247	1 065
Opérations de location-financement	24 266	22 758
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	457 602	406 658
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(12 499)	(13 525)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	445 103	393 133

GROUPE BNP PARIBAS

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Investissement brut	27 294	25 486
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 407	7 739
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	14 671	13 216
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	5 216	4 531
Produits financiers non acquis	(3 028)	(2 728)
Investissement net avant dépréciation	24 266	22 758
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	6 258	6 895
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	13 453	11 833
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	4 555	4 030
Dépréciations	(431)	(437)
Investissement net après dépréciation	23 835	22 321

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes ordinaires créditeurs	159 842	142 522
Comptes à terme	130 869	100 988
Comptes d'épargne à taux administré	40 198	40 469
Bons de caisse	9 390	10 640
Opérations de pension	6 405	4 033
Total des dettes envers la clientèle	346 704	298 652

5.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.a)	73 973	55 279
Autres dettes représentées par un titre	141 056	121 559
Titres de créance négociables	106 381	85 363
Emprunts obligataires	34 675	36 196
Dettes subordonnées	18 641	17 960
Dettes subordonnées remboursables	17 393	16 376
Dettes subordonnées perpétuelles	1 248	1 584
TOTAL	233 670	194 798

DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

DETTES SUBORDONNÉES PERPETUELLES

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres subordonnés à durée indéterminée	757	808
Autres titres subordonnés perpétuels	140	406
Titres participatifs	274	290
Frais et commissions, dettes rattachées	77	80
TOTAL	1 248	1 584

- Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

GRUPE BNP PARIBAS

- Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2007	31 décembre 2006
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8%	16	18
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25%	290	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8%	109	121
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75%	342	379
TOTAL					757	808

Les TSDI émis en dollar des Etats-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

- Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe de 1997 à 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2007	31 décembre 2006
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	janvier 1997	USD	50 millions	janvier 2007	Libor 3 mois + 0,65%	+ 150 bp	-	38
BNP SA	mai 1997	EUR	191 millions	mai 2007	6,50%	+ 200 bp ⁽²⁾	-	189
BNP SA	juillet 1997	USD	50 millions	juillet 2007	Libor 3 mois + 0,56%	+ 150 bp	-	38
BNP SA	novembre 1997	EUR	9 millions	novembre 2007	6,36%	+ 205 bp ⁽²⁾	-	9
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70%	+ 150 bp	77	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935%	+ 250 bp ⁽³⁾	55	55
Autres							8	-
TOTAL							140	406

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

⁽²⁾ au dessus de l'Euribor 3 mois

⁽³⁾ au dessus de l'Eurolibor 3 mois

Les quatre opérations ayant une date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt en 2007 ont été remboursées par anticipation à la date prévue par la notice d'émission.

Le titre perpétuel de 50 millions de dollars émis en janvier 1997 a été remboursé par anticipation en janvier 2007. Le titre perpétuel de 191 millions d'euros émis en mai 1997 a été remboursé par anticipation en mai 2007. Le titre perpétuel de 50 millions de dollars émis en juillet 1997 a été

remboursé par anticipation en septembre 2007. Le titre perpétuel de 9 millions de dollars émis en novembre 1997 a été remboursé par anticipation en novembre 2007.

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

ECHEANCEMENT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DES DETTES SUBORDONNÉES

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération contractuel.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Au delà de 2017	Total 31 déc. 2007
Total des dettes senior et subordonnées	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2016	Au delà de 2016	Total 31 déc. 2006
Total des dettes senior et subordonnées	16 085	11 457	9 390	7 748	11 730	32 181	20 844	109 435

5.g ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Titres de créance négociables	2 904	2 915
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 848	2 860
Autres titres de créance négociables	56	55
Obligations	11 904	12 234
Obligations d'Etat	11 564	11 868
Autres Obligations	340	366
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	14 808	15 149

5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Impôts courants	1 297	1 926
Impôts différés	1 668	1 517
Actifs d'impôts courants et différés	2 965	3 443
Impôts courants	1 189	1 309
Impôts différés	1 286	997
Passifs d'impôts courants et différés	2 475	2 306

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
Impôts différés nets en début de période	520	(571)
Charge d'impôt différé	(357)	(458)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	1 158
Variation des parités monétaires et divers	219	391
Impôts différés nets en fin de période	382	520

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Provisions pour engagements sociaux	373	497
Autres provisions	1 537	1 591
Réserve latente de location-financement	(755)	(854)
Actifs disponibles à la vente	(552)	(794)
Autres	(221)	80
Impôts différés nets	382	520
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	1 668	1 517
Impôts différés passifs	(1 286)	(997)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 478 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2007 contre 67 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 529 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 626 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La diminution des actifs d'impôts différés liée à la baisse des taux d'impôt en Italie s'élève à 146 millions d'euros.

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	16 358	25 379
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 066	17 799
Comptes d'encaissement	2 517	2 206
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 554	2 414
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 919	2 330
Autres débiteurs et actifs divers	19 194	16 787
Total des comptes de régularisation et actifs divers	60 608	66 915
Dépôts de garantie reçus	16 818	12 315
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	23 151	21 681
Comptes d'encaissement	401	484
Charges à payer et produits constatés d'avance	5 509	3 668
Autres créditeurs et passifs divers	12 936	15 513
Total des comptes de régularisation et passifs divers	58 815	53 661

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Part dans les provisions techniques en début de période	2 414	2 283
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	353	401
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(232)	(271)
Effets des variations de change et de périmètre	19	1
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 554	2 414

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Banque de Nankin	136	78
Banque du Sahara LSC	148	-
BNL vita	179	229
Cofidis France	94	102
Erbe	1 396	1 164
JetFinance International	172	-
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	105	99
Société de Paiement Pass	203	202
Verner Investissement	334	308
Autres participations mises en équivalence	566	590
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3 333	2 772

Les données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros,	Total du bilan au 31 décembre 2007	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires Exercice 2007	Résultat net part du Groupe Exercice 2007
Banque de Nankin	7 134	177	84
Banque du Sahara LSC ⁽¹⁾	1 623	37	19
BNL Vita	10 555	71	51
Cofidis France	5 932	755	149
Erbe ⁽¹⁾	3 829		428
JetFinance International	111	25	8
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	1 284	120	17
Société de Paiement Pass	2 989	253	57
Verner Investissement ⁽¹⁾	5 190	420	97

(1) données relatives à l'exercice 2006 ou au 31 décembre 2006

5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 738	(1 045)	6 693	6 704	(891)	5 813
Terrains et constructions	5 010	(925)	4 085	5 015	(866)	4 149
Equipement, Mobilier, Installations	4 055	(2 465)	1 590	3 614	(2 230)	1 384
Biens mobiliers donnés en location	9 367	(3 086)	6 281	8 536	(2 838)	5 698
Autres immobilisations	1 830	(621)	1 209	1 813	(574)	1 239
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 262	(7 097)	13 165	18 978	(6 508)	12 470
Logiciels informatiques acquis	1 505	(1 018)	487	1 452	(939)	513
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1 123	(661)	462	811	(454)	357
Autres immobilisations incorporelles	908	(170)	738	943	(244)	699
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 536	(1 849)	1 687	3 206	(1 637)	1 569

Au cours de l'exercice 2007, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre de centres commerciaux pour plus de 590 millions d'euros.

- Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 12 605 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 10 157 millions d'euros au 31 décembre 2006.

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2007 s'établit à 987 millions d'euros contre 907 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 4 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre une dotation nette de 21 millions d'euros pour l'exercice 2006.

5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Valeur brute comptable en début de période	10 194	8 093
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	(32)	(14)
Valeur nette comptable en début de période	10 162	8 079
Acquisitions	483	2 580
Cessions	(2)	(37)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(1)	(14)
Ecart de conversion	(475)	(448)
Filiales précédemment mises en équivalence	64	-
Autres mouvements	13	2
Valeur brute comptable en fin de période	10 277	10 194
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(33)	(32)
Valeur nette comptable en fin de période	10 244	10 162

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	Valeur nette comptable au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾
SFDI	6 108	6 503
<i>dont Banque de détail aux Etats-Unis</i>	3 412	3 771
<i>dont Crédit à la consommation</i>	1 546	1 525
<i>dont Location avec services</i>	649	697
Banque de détail en Italie (BNL bc)	1 698	1 602
AMS	1 705	1 408
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	403	385
Banque de Financement et d'Investissement	445	428
Banque de détail en France	68	23
Autres activités	220	198
Total Groupe	10 244	10 162

(1) : La création au sein de BNP Paribas d'un nouveau pôle dédié aux activités de banque de détail des particuliers et entreprises en Italie au cours du premier semestre 2007 a conduit à procéder à des transferts d'activités entre les différents métiers du groupe. Aux fins de comparabilité des écarts d'acquisition entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2006 ont été retraitées en cohérence avec la nouvelle organisation.

5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros,	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	82 471	74 795
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	36 226	33 027
- Autres contrats d'assurance	46 245	41 768
Passifs relatifs aux contrats financiers	8 014	8 457
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	8 014	8 457
Participation aux bénéfices différée passive	2 835	3 792
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	93 320	87 044
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	5 450	4 347
Total des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	98 770	91 391

(1) les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e)

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Passifs relatifs aux contrats en début de période	91 391	80 613
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	13 802	14 533
Prestations payées	(6 744)	(6 500)
Cessions de portefeuille de contrats	(294)	-
Effet des variations de périmètre	63	289
Effets des variations de change	(364)	(53)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	916	2 509
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	98 770	91 391

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Total des provisions constituées en début de période	4 718	3 850
Dotations aux provisions	1 050	1 154
Reprises de provisions	(534)	(962)
Utilisation des provisions	(758)	(890)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	260	1 620
Variation des parités monétaires et divers	2	(54)
Total des provisions constituées en fin de période	4 738	4 718

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré
- Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	15 995	17 581
dont au titre des plans d'épargne-logement	12 890	14 417
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	4 476	5 223
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	6 542	7 016
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	1 872	2 178
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	552	643
dont au titre des plans d'épargne-logement	150	213
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	135	216
dont au titre des plans d'épargne-logement	97	171
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	51	91
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	33	65
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	13	15

- Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros, au	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	171	45	350	38
Dotations aux provisions	-	2	-	7
Reprises de provisions	(74)	(9)	(179)	-
Total des provisions constituées en fin de période	97	38	171	45

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	25 933	36 412
- à la clientèle :	205 294	199 324
Ouverture de crédits confirmés	177 907	139 200
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 387	60 124
Total des engagements de financements donnés (note 4a)	231 227	235 736
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	100 593	71 398
- de la clientèle :	6 888	4 622
Total des engagements de financements reçus	107 481	76 020

Les engagements de financement donnés recouvrent notamment les lignes de liquidité consenties aux structures créées dans le cadre des opérations de titrisation décrites au paragraphe 6(c).

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

La valeur comptable des instruments financiers donnés par le Groupe en garanties de passifs ou de passifs éventuels s'élève à 43 621 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 31 632 millions d'euros au 31 décembre 2006. En outre, les instruments financiers donnés par le Groupe en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales s'élèvent à 7 480 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 2 937 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le total des instruments financiers reçus en garanties par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 38 014 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 13 775 millions d'euros au 31 décembre 2006.

- Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	10 436	11 723
d'ordre de la clientèle :	80 663	69 222
- Cautions immobilières	2 142	1 610
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	36 172	27 459
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	42 349	40 153
Total des engagements de garantie donnés (note 4.a)	91 099	80 945

6.c ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTELE

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

- Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2007, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 655 millions d'euros (580 millions d'euros au 31 décembre 2006) et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 15 012 millions d'euros (12 518 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les instruments financiers logés dans ces structures présentent les caractéristiques suivantes :

Conduits de titrisation au 31 décembre 2007	Starbird	Matchpoint	Eliopée	Thésée	J Bird 1 & 2	Total
Pays d'émission	Etats-Unis	Europe	Europe	Europe	Japon	
Ratings ⁽¹⁾	A1 / P1	A1 / P1	P1	A1 / P1 / F1	A1 / P1	
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	4 232	3 364	1 944	875	475	10 890
Part investie aux Etats-Unis (%)	100%	4%	-	-	-	40%
Lignes de liquidité données par BNP Paribas (en millions d'euros)	7 579	3 789	2 256	904	484	15 012
Répartition par nature des actifs détenus						
Crédits Auto	38%	35%	-	-	-	26%
Créances Commerciales	7%	8%	100%	58%	-	28%
Titres adossés à des obligations et des dettes (CDO's et CLO's) ^{(2) (3)}	17%	24%	-	-	-	14%
Titres adossés à des crédits commerciaux (CMBS) ⁽⁴⁾	-	18%	-	-	-	5%
Crédit à la Consommation	23%	6%	-	29%	100%	18%
Crédits d'Equipement	9%	-	-	-	-	3%
Crédits Hypothécaires ⁽⁵⁾	5%	7%	-	-	-	4%
Assurance	-	-	-	13%	-	1%
Autres	1%	2%	-	-	-	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Ratings régulièrement confirmés par les agences de notation

⁽²⁾ CDO's : Collateralized Debt Obligations; CLO's : Collateralized Loan Obligations

⁽³⁾ 100% des CDO's détenus par Starbird ont des notations AAA, 90% des CLO's détenus par Starbird bénéficient de notations AA ou AAA
100% des CDO's et CLO's détenus par Matchpoint sont structurés par BNP Paribas et bénéficient de notations AAA

⁽⁴⁾ CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities

⁽⁵⁾ L'exposition aux crédits "subprime" de Starbird est limitée à 5 Millions d'Euros, soit 0,2% des actifs

- Opérations refinancées à moyen et long terme

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 309 millions d'euros au 31 décembre 2007 (289 millions d'euros au 31 décembre 2006) à treize d'entre eux (Meliadi SaRL, Tenzing CFO, Forest Finance, Italfinance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, RMF Euro CDO IV, RMF Euro CDO V, Master Dolfin 2003, CR Ferrara, CR Firenze et Halcyon) qui représentent ensemble 4 580 millions d'euros d'encours titrisés (6 480 millions d'euros au 31 décembre 2006).

7. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 11 105 millions d'euros sur l'exercice 2007 contre 10 260 millions d'euros sur l'exercice 2006.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 8 391 millions d'euros (7 560 millions d'euros en 2006), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 368 millions d'euros (2 336 millions d'euros en 2006), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 346 millions d'euros (364 millions d'euros en 2006).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

En France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 362 millions d'euros pour l'exercice 2007 contre 346 millions d'euros pour l'exercice 2006.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 391 millions d'euros au 31 décembre 2007 (1 554 millions d'euros au 31 décembre 2006), dont 469 millions d'euros pour les engagements français et 930 millions d'euros pour les engagements étrangers.

GROUPE BNP PARIBAS

- Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

- Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 75% en obligations, 18% en actions et 7% en immobilier.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*), une fondation (*Suisse*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2007, 88% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 20 plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Suisse. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 46% en actions, 42% en obligations, et 12% en autres instruments financiers.

- Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe, sur lequel BNP Paribas a versé, en 2006, une prime de 372 millions d'euros préalablement provisionnée. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (84%) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

- Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeur actualisée des obligations	4 047	3 884
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 156	2 837
Valeur actualisée des obligations non financées	891	1 047
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 474)	(2 213)
<i>dont instruments financiers émis par BNP Paribas</i>	-	3
Valeur de marché des actifs excédentaires	(68)	(70)
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(14)	(12)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(280)	(216)
Coût des services passés	(245)	(52)
Pertes ou gains nets actuariels	(35)	(164)
Autres montants comptabilisés au bilan	50	54
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	1 261	1 427

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations et des actifs excédentaires

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Valeur actualisée des obligations en début de période	3 814	3 073
<i>Valeur actualisée brute des obligations en début de période</i>	3 884	3 151
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période</i>	(70)	(78)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	117	115
Charge liée à l'actualisation des engagements	166	144
Coût des modifications de régime de la période	192	122
Effets des réductions ou liquidations de régime	(80)	(17)
Gains actuariels de la période	(117)	(12)
Cotisations des membres des régimes	11	1
Prestations versées aux bénéficiaires	(205)	(183)
Effet des variations de change	(120)	(55)
Effet des variations de périmètre	222	700
Autres variations	(21)	(74)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	3 979	3 814
<i>Valeur actualisée brute des obligations en fin de période</i>	4 047	3 884
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période</i>	(68)	(70)

GROUPE BNP PARIBAS

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Valeur de marché des actifs en début de période	2 225	1 808
Valeur de marché des actifs des régimes en début de période	2 213	1 735
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	12	73
Rendement attendu des actifs de régime	123	100
Effets des réductions ou liquidations de régime	(1)	3
Gains actuariels de la période	15	16
Cotisations des membres des régimes	11	1
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	122	463
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(120)	(103)
Effet des variations de change	(105)	(42)
Effet des variations de périmètre	218	33
Autres variations	-	(54)
Valeur de marché des actifs en fin de période	2 488	2 225
Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période	2 474	2 213
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	14	12

- Composantes de la charge de retraite

En millions d'euros,	Exercice 2007	Exercice 2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	117	115
Charge liée à l'actualisation des engagements	166	144
Rendement attendu des actifs de régime	(123)	(100)
Amortissement des écarts actuariels	4	4
Amortissement des services passés	3	(7)
Effets des réductions ou liquidations de régime	(77)	(19)
Total porté dans les « frais de personnel »	90	137

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

En pourcentage	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	4,11%-4,60%	4,15%-4,70%	5,69%	6,00%	3,92%-4,13%	3,40%-4,13%	5,04%	5,50%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%-5,00%	2,00%-5,00%	4,30%-4,75%	4,00%-5,00%	2,50%-5,50%	2,00%-5,00%	4,00%-4,50%	4,00%-5,00%

- Rendement des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage,	Exercice 2007				Exercice 2006			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20%	2,00%-6,90%	4,80%-7,30%	6,50%-8,25%	4,00%	2,00%-6,60%	4,30%-6,30%	4,00%-8,50%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,50%-4,70%	3,00%-6,00%	6,00%-9,00%	5,00%-12,00%	4,50%-5,00%	3,00%-16,00%	3,50%-10,00%	9,00%-13,00%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire

Les écarts actuariels générés au cours de l'exercice 2007, relevant de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements (taux d'actualisation, taux d'augmentation future des salaires...) et du rendement des actifs, ont réduit la valeur des engagements nets de l'ordre de 132 millions d'euros. Ils sont négligeables pour la France et résultent pour l'étranger essentiellement de gains actuariels liés à la hausse des taux d'actualisation des obligations.

- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 48 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi 2006 à 2008 en cours d'exécution au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail. Dans un cadre analogue, une provision de 114 millions d'euros a été constituée en 2006, principalement au titre de BNL.

Au 31 décembre 2007, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 264 millions d'euros (487 millions d'euros au 31 décembre 2006) dont 171 millions d'euros (366 millions d'euros au 31 décembre 2006) relatives aux activités développées à l'étranger.

7.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

- Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou nouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2007 est relative aux attributions effectuées entre les années 2004 et 2007.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options ainsi mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005. Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur peut être appliqué à la fraction des options attribuées correspondante, ou l'exercice de cette fraction peut être caduque.

A compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 3 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Les actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2007 s'élève à 107 millions d'euros (90 millions d'euros en 2006).

Charge en millions d'euros	2007				2006
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation			19	19	32
Plan Global d'Intéressement en actions	44	44		88	58
Total	44	44	19	107	90

GROUPE BNP PARIBAS

- Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2007 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP ⁽¹⁾⁽⁵⁾	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	36,95	207 476	1
BNP ⁽¹⁾⁽⁵⁾	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	65 386	2
BNL ⁽⁶⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	443 822	4
BNP ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	1 600 183	2
BNP ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,13	374 809	3
BNL ⁽⁶⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	485 185	6
BNP Paribas SA ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	3 009 046	4
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 074	5
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 740	7
BNP Paribas SA ⁽²⁾⁽⁵⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 084 342	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾⁽⁵⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	3 812 936	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾⁽⁵⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 603 314	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾⁽⁵⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 186 385	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 766 865	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82,70	3 602 090	8
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78,50	399 630	8
Total des options en vie à la fin de la période							24 648 283	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 38,62 euros pour 600 526 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période

- 51,83 euros pour 1 514 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

(5) Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

(6) A la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	526 688
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 420
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	821 235
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 287
Total des actions en vie à la fin de la période						1 483 630

- Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

- Plans d'options de souscription d'actions

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	24 474 326	50,63	25 388 170	46,63
Options attribuées pendant la période	4 035 845	82,28	3 894 770	75,25
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006			218 317	
Options issues de la conversion des plans BNL en actions BNP Pariba	989 317			
Options exercées pendant la période	(4 488 732)	40,86	(4 522 809)	46,95
Options devenues caduques pendant la période	(362 473)		(504 122)	
Options en vie au 31 décembre	24 648 283	59,07	24 474 326	50,63
Options exerçables au 31 décembre	10 154 176	44,16	8 299 495	48,14

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2007 s'élève à 81,52 euros (contre 78,11 euros en 2006).

- Plans d'options d'achat d'actions

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	13 508	31,60	1 504 355	20,58
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006			11 198	
Options exercées pendant la période	(13 508)	31,60	(1 498 931)	20,32
Options devenues caduques pendant la période			(3 114)	
Options en vie au 31 décembre	-	-	13 508	31,60
Options exerçables au 31 décembre	-	-	13 508	31,60

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2007 s'élève à 81,11 euros (contre 78,06 euros en 2006).

- Plans d'attribution d'actions gratuites

	2007	2006
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	595 669	-
Actions attribuées pendant la période	910 923	608 651
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(463)	(265)
Actions devenues caduques pendant la période	(22 499)	(12 717)
Actions en vie au 31 décembre	1 483 630	595 669

- Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées le 8 mars 2007 ont été valorisées à 14,57 euros et 12,90 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 15,36 euros et 14,03 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées en 2006). Les options de souscription d'actions attribuées le 6 avril 2007 ont été valorisées à 16,68 euros et 14,47 euros respectivement.

	Exercice 2007		Exercice 2006
	plan attribué le 8 mars 2007	plan attribué le 6 avril 2007	plan attribué le 5 avril 2006
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	79,31	80,60	76,85
Prix d'exercice de l'option (en euros)	82,70	75,50	75,25
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	23,3%	23,3%	22,4%
Exercice anticipé des options	7 ans	7 ans	7 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,0%	4,0%	3,5%
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,3%	4,0%
Taux de perte des droits	1,5%	1,5%	1,5%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

- Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées en 2007 est de 72,43 € pour les actions dont la fin de période de conservation est le 10 mars 2011, et de 65,48 € pour les actions dont la fin de période de conservation est le 29 juin 2012.

SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2007	Exercice 2006
Date de l'annonce du plan	15 mai 2007	18 mai 2006
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	92,77	72,25
Nombre d'actions émises ou cédées	5 971 476	4 670 388
Prix de souscription ou de cession (en euros)	69,20	60,50
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,16%	3,88%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,00%	7,20%
Coût de l'incessibilité	16,56%	14,54%

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe en raison du caractère non significatif du coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription ou l'achat d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis. En effet, parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 52 % ont décidé de réaliser cet investissement, 48 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2007.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Gestion du capital réglementaire

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres de bilan (transformation).

Le ratio de solvabilité du Groupe est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) auxquels sont appliqués des filtres prudentiels. Ces filtres consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisitions et autres incorporels ainsi qu'à certains retraitements liés au périmètre prudentiel de consolidation, sociétés d'assurance notamment et à l'application de certaines limites à l'éligibilité de certains titres comme les actions de préférence et les Titres super subordonnés à durée indéterminée.
- Les fonds propres complémentaires sont composés de dettes subordonnées (cf. note 5.f) et d'une partie des gains latents sur titres à revenus variables.
Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Ces dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50% des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100% du montant des fonds propres de base.
- Les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courtes et ne peuvent couvrir que des positions de risque de marché et ceci dans une certaine limite.
- Les valeurs représentatives des sociétés mises en équivalence et les dettes subordonnées envers des établissements de crédits et sociétés financières ainsi que les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des participations détenues à plus de 10% par le Groupe sont déduites pour la détermination des fonds propres prudentiels.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments de calcul des fonds propres prudentiels :

En millions d'euros, au	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Fonds propres de base	37 601	33 346
Capitaux propres part du Groupe	53 799	49 512
Intérêts minoritaires	5 594	5 312
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(21 792)	(21 478)
Fonds propres complémentaires	19 224	18 344
Déductions	(3 254)	(3 784)
Fonds propres surcomplémentaires	1 013	1 519
Total des fonds propres prudentiels	54 584	49 425

(1) y compris projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux Etats-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6% et un ratio de solvabilité de 10%.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect de ses propres contraintes.

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, rentabilité et croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2006 et 2007, le Groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixé.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes de rachats d'actions et d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

GROUPE BNP PARIBAS

- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 23 janvier 2006	1 369 623	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 27 mars 2006	971 037	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-fév-06
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 6 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 26 juillet 2006	1 148 759	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise, réalisée le 26 juillet 2006	4 670 388	2	14-mai-03	14-fév-06
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 22 janvier 2007	2 411 013	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2007	3 820 865	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL, réalisée le 1 ^{er} octobre 2007	439 358	2	15-mai-07	31-juil-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 4 octobre 2007	(32 111 135)	2	15-mai-07	31-juil-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 5 octobre 2007	232 730	2	(1)	(1)
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Au 31 décembre 2007, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 905 260 308 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (930 467 477 actions au 31 décembre 2006). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 435 137 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 ont été souscrites par les salariés sur le dernier trimestre 2007. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 28 janvier 2008.

Sur l'année 2007, les autorisations relatives aux opérations sur le capital résultent des résolutions suivantes prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

En application des seizième et dix-septième résolutions, l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions de BNP Paribas ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de BNP Paribas. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions) pour les augmentations avec maintien du droit préférentiel de souscription et à 320 millions d'euros (soit 160 millions d'actions) pour celles avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de ces délégations, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 7 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces délégations sont données pour une durée de 26 mois.

La dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal

des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

La vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a décidé de fixer une limitation globale des autorisations, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions ci-dessus, et d'autre part à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les seizième et dix-septième résolutions ci-dessus.

La vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, modifiée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, a délégué sa compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois à compter du 23 mai 2006.

Pendant l'exercice 2007, 5 971 476 actions ont été cédées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas en vertu de cette délégation.

La onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois. En outre, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la réduction du capital de BNP Paribas par annulation de 2 638 403 de ses propres actions, acquises à la suite d'une transmission de patrimoine à titre universel dans le cadre de la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissements par BNP Paribas le 23 mai 2006 et délègue à cet effet au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, imputer la différence entre la valeur comptable des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Ces autorisations ont été données pour une durée de 18 mois à compter du 15 mai 2007.

Le 4 octobre 2007, 32 111 135 actions ont été annulées en vertu de cette résolution.

La douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 visant à approuver la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission, au titre de la rémunération des actionnaires de la société BNL, d'actions de BNP Paribas, d'une valeur nominale de deux euros chacune, dont le nombre devait être compris entre 402 735 et 1 539 740 en fonction du nombre d'actions de la société BNL détenues par des tiers au jour de la réalisation définitive de la fusion, cette opération intervenant au plus tard le 31 décembre 2007.

Le 1^{er} octobre 2007, 439 358 actions ont été émises en vertu de cette délégation.

- Actions de préférence et assimilées

- Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres

GROUPE BNP PARIBAS

pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération à taux fixe respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en octobre 2006, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003%	10 ans Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » au compte de résultat.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 1 000 millions d'euros, et l'autre de 400 millions de dollars. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor pour la première, et sur Libor pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 150 millions d'euros offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en euros pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor. La seconde émission d'un montant de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres de cette émission en livres sterling pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En avril 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 750 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Euribor.

En juin 2007, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée. La première émission d'un montant de 600 millions de dollars, offre aux souscripteurs une rémunération trimestrielle à taux fixe. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. La seconde émission d'un montant de 1 100 millions de dollars offre aux souscripteurs une rémunération semestrielle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 30 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2037, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

En octobre 2007, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant de 200 millions de livres sterling. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2017, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur Libor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun

GROUPE BNP PARIBAS

dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (actions de préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	5,186% 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68%
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	4,875% 6 ans	4,875%
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6,250% 6 ans	6,250%
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	4,730% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,69%
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13%
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	5,450% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,92%
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81%
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,72%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	6,500% 5 ans	6,50%
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29%
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200 millions	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,85%

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, mais à un prix maximum d'achat porté à 105 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2007, le Groupe BNP Paribas détenait 8 972 652 actions BNP Paribas représentant 619 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165
Acquisitions effectuées	12 512 868	945			12 512 868	945
Autres mouvements	(2 327 379)	(114)	10 302 138	790	7 974 759	676
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Autres mouvements	(4 775 217)	(457)	(6 129 863)	(505)	(10 905 080)	(962)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619

- **Résultat par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 629	7 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	898 407 216	893 811 947
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	7 629 130	9 518 828
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	906 036 346	903 330 775
Résultat de base par action (en euros)	8,49	8,03
Résultat dilué par action (en euros)	8,42	7,95

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006 s'est élevé à 3,10 euros contre 2,60 euros versé en 2006 au titre du résultat de l'exercice 2005.

8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante								
BNP Paribas SA					France	IG	100,00%	100,00%
Banque de Détail en France								
Banque de Bretagne	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	*				France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs		2			France	ME	33,33%	33,33%
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)								
Artigiancassa SPA	1				Italie	IG	73,86%	73,86%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	1		7		Italie	ME	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	1			5	Italie			
BNL Broker Assicurazioni SPA	1		8		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Direct Services SPA	1			5	Italie			
BNL Edizioni SRL	1		7		Italie	ME	100,00%	100,00%
BNL Finance SPA	1				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA	1				Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL	1				Italie	IG	51,00%	51,00%
BNL Progetto SPA	1		2		Italie	IG	100,00%	100,00%
Creairpresa SPA (Groupe)	1		7		Italie	ME	76,90%	56,80%
Elep SPA	1				Italie	ME	49,03%	27,85%
International Factors Italia SPA - Ifitalia	1				Italie	IG	99,65%	99,65%
Serfactoring SPA	1				Italie	ME	27,00%	26,94%
Structures Ad Hoc								
Vela ABS	1				Italie	IG		
Vela Home SRL	1				Italie	IG		
Vela Public Sector SRL	1				Italie	IG		
Service Financiers et Banque de Détail à l'International								
Banque de Détail aux Etats-Unis								
1897 Services Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
AmerUS Leasing, Incorporated.					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BancWest Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC					Etats-Unis	IG	53,49%	47,60%
Bank of the West					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Center Club, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Community First Home Mortgage					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Community Service, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Contractors Insurance Services					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Détail aux Etats-Unis (suite)								
Equity Lending Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Essex Crédit Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Bancorp					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First National Bancorp, Incorporated				4	Etats-Unis			
First National Bancorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Savings Investment Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
HBC Aviation, LLC					Etats-Unis	IP	40,48%	36,61%
KIC Technology1, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Liberty Leasing Company					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Mountain Fall Acquisition					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Nabity - Perry Insurance, Incorporated				5	Etats-Unis			
ORE, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Roxborough Acquisition Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
St Paul Agency Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
The Bankers Club, Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
The Voyager HR Group					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc								
CFB Capital 4					Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 1					Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 2					Etats-Unis	IG		
Commercial Federal Capital Trust 3					Etats-Unis	IG		
First Hawaiian Capital 1					Etats-Unis	IG		
Location-Financement								
Albury Asset Rentals Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH			12	8	Autriche	IG	100,00%	100,00%
Antin Bail	*				France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Avelingen Finance BV			4		Pays-Bas			
Barloworld Heftruck BV					Pays-Bas	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Lease Group	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG				2	Autriche	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT		2			Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o			12	8	Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT		2			Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Bureau Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Centro Leasing SPA				3	Italie			
Claas Financial Services					France	IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Limited			2		Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	60,11%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)								
CNH Capital Europe	*				France	IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	50,10%
Cofiplan	*	2			France	IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cooperleasing SPA	1		13	3	Italie			
Diamond Finance UK Limited					Royaume-Uni	IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Geveke Rental BV		4			Pays-Bas			
H.F.G.L Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
HH Management Limited		4			Royaume-Uni			
Humberclyde Commercial Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Management Services Limited		4			Royaume-Uni			
Humberclyde Spring Leasing Limited		4			Royaume-Uni			
JCB Finance (ex SA Finance et Gestion)	*				France	IG	70,00%	70,00%
Leaseco International BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Leasing J. Van Breda & Cie	1	5			Belgique			
Locafit SPA	1		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
Locatrice Italiana SPA	1		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
Locatrice Strumentale SRL	1		13	5	Italie			
Manitou Finance Limited		2			Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Natiobail 2	*				France	IG	100,00%	100,00%
Natiocredibail	*				France	IG	100,00%	100,00%
Natiocredimurs	*				France	IG	100,00%	100,00%
Natioenergie	*				France	IG	100,00%	100,00%
Paricomi	*				France	IG	100,00%	100,00%
SAS MFF	*				France	IG	51,00%	51,00%
Same Deutz-Fahr Finance					France	IG	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
UFB Asset Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Corporate Finance Limited		4			Royaume-Uni			
United Inns Management Limited		4			Royaume-Uni			
Crédits à la consommation								
Axa Banque Financement		2			France	ME	35,00%	35,00%
Banco Cetelem Argentina			11		Argentine	IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA			2		Italie	ME	100,00%	50,00%
Carrefour Administration Cartos de Credits - CACC					Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem					France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Algérie		12	8		Algérie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia			2		Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR					République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	1				Roumanie	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)								
Cetelem Maroc					Maroc	IG	99,79%	92,64%
Cetelem Mexico SA de CV		12	8		Mexique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited		12	8		Chine	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada			2		Brésil	ME	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko		2			Slovaquie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	*				France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France					France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga					France	IP	100,00%	50,00%
Cofiparc SNC					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	*				France	IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA		2			Italie	IP	50,00%	50,00%
Credirama SPA				2	Italie	ME	51,00%	25,50%
Credisson Holding Limited		1			Chypre	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	*				France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	*				France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	*				France	IG	97,81%	97,81%
Dresdner-Cetelem Kreditbank (ex Cetelem Bank GmbH)					Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Effico Iberia					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Effico Soreco					France	IG	99,95%	99,95%
Eurocredito					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet	*				France	IG	100,00%	100,00%
Fidem	*				France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic					Italie	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a d		12			Serbie	ME	49,88%	49,88%
Findomestic Leasing SPA				2	Italie	ME	50,00%	50,00%
JetFinance International				1	Bulgarie	ME	100,00%	100,00%
KBC Pinto Systems			2		Belgique	ME	39,99%	39,99%
Laser (Groupe)		10			France	IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	*				France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits	*	12	8		France	IG	100,00%	100,00%
Monabank			2		France	ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement (ex Caisse d'Épargne Financement - CEFI)	*				France	ME	33,00%	33,00%
Norrsken Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Novacredit		2		5	France			
Prestacomer SA de CV				2	Mexique	ME	50,00%	50,00%
Projeo	*		2		France	IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance		9			France	IP	55,00%	55,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC					Espagne	ME	44,08%	40,00%
Société de Paiement Pass					France	ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada			2		Brésil	IP	50,00%	50,00%
dont Fonds Communs de Créances								
FCC Findomestic		4			Italie			
FCC Master Dolphin					Italie	IP	50,00%	0,00%
FCC Master Noria		4			France			
FCC Retail ABS Finance					France	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits immobiliers								
Banca UCB SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo	*				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Prêts et Services	*				France	IG	100,00%	100,00%
Sundaram Home Finance Limited				1	Inde	ME	49,90%	49,90%
UCB	*				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse		12	8		Suisse	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)					Espagne	IP	50,00%	50,00%
dont Fonds Communs de Créances								
FCC Domos 2003					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 4					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 5					France	IG	100,00%	100,00%
FCC U.C.I 4-17 (ex FCC 4-16)					Espagne	IP	50,00%	50,00%
Location longue durée avec services								
Arius SA					France	IG	100,00%	100,00%
Arma Beheer BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS					France	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH				2	Autriche	ME	100,00%	100,00%
Arval Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada		12			Brésil	ME	100,00%	100,00%
Arval Business Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS					France	IG	100,00%	100,00%
Arval India Private Limited				12	Inde	ME	100,00%	100,00%
Arval Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Arval NV					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS					France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ		12	8		République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Arval Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Arval Russie		12			Russie	ME	100,00%	99,99%
Arval Schweiz AG					Suisse	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease					France	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne					Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia					Italie	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL				12	Roumanie	ME	100,00%	100,00%
Arval Trading	2				France	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Fleet Information Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding					France	IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location longue durée avec services (suite)								
PHH Leasing (N°9) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pointeuro Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
The Harpur Group UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Marchés émergents et outre-mer								
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	1				Chine	ME	12,61%	12,61%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso					Burkina Faso	IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire					Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,49%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon					Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	2				Guinée	ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	12	8			Mali	IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal					Sénégal	IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien					Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie					Maroc	IG	63,85%	63,85%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso			2		Maroc	IG	100,00%	77,96%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion			12		Maroc	ME	100,00%	63,85%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing					Maroc	IG	72,03%	46,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore					Maroc	IG	100,00%	63,85%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge				3	Djibouti			
BNP Intercontinentale - BNP1	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited					Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair					Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire					Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings	2				France	IG	100,00%	100,00%
Banque du Sahara LSC				1	Libye	ME	19,00%	19,00%
SIFIDA				4	Luxembourg			
Turk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)					Turquie	IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance		12			Ukraine	ME	49,99%	25,50%
Ukrsib Asset Management				2	Ukraine	ME	99,94%	50,97%
Ukrsib Asset Management PI Fund				2	Ukraine	ME	99,97%	50,98%
UkrSibbank		1			Ukraine	IG	51,00%	51,00%
BNP Paribas Vostok LLC (ex UkrSibbank LLC)		12	8		Russie	IG	100,00%	100,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing					Tunisie	IG	75,40%	37,70%
Structures Ad Hoc								
Vela Lease SRL	1		13		Italie	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asset Management & Services								
Assurance								
Assu-Vie SA			12		France	ME	50,00%	50,00%
Banque Financiere Cardif	5				France			
BNL Vita SPA	1		13		Italie	ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Assurance				5	France			
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros				2	Perou	ME	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida				11	Argentine	ME	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias			12		Brésil	ME	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Incorporation				2	Etats-Unis	IG	99,89%	99,89%
Cardif Leven					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Corporation				2	Etats-Unis	IG	100,00%	99,89%
Cardif Mexico Seguros de Vida			12		Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA			12		Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Nordic				2	Suede	ME	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited (ex Pinnafrica Holding Limited)			12	8	Afrique du Sud	IG	100,00%	100,00%
Cardif RD					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie	11				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros			12		Espagne	ME	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni SPA					Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales					Chili	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA	11				Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE				5	Luxembourg			
Darnell Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited				11	Royaume-Uni	ME	100,00%	100,00%
Financial Telemarketing Services				11	Royaume-Uni	ME	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00%	99,00%
Global Euro				2	France	IG	100,00%	99,83%
Investlife Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance					France	IP	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5				2	France	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1				2	France	IG	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3				2	France	IG	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés	1				France	IG	67,00%	67,00%
Pinnacle Insurance Holding PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Company Limited			12		Afrique du Sud	ME	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Life Limited			12		Afrique du Sud	ME	100,00%	100,00%
Pojistovna Cardif Pro Vita			12		République Tchèque	ME	100,00%	100,00%
Pojistovna Cardif Slovakia A.S				11	République Tchèque	ME	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon				2	France	IG	100,00%	100,00%
SARL Reumal Investissements					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Hibernia France				1	France	IG	100,00%	99,87%
SCA Capital France Hotel				1	France	IG	99,87%	99,87%
SCI 104-106 rue Cambronne					France	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)								
SCI 14 rue Vivienne					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 24-26 rue Duranton			3		France			
SCI 25 rue Abbe Carton			3		France			
SCI 25 rue Gutenberg			3		France			
SCI 40 rue Abbe Groult			3		France			
SCI 100 rue Lauriston					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Asnieres 1					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Beausejour					France	IG	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Corosa					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immeuble Demours					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1			3		France			
SCI Levallois 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Maisons 1			3		France			
SCI Malesherbes Courcelles					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2			3		France			
SCI Montrouge 3			3		France			
SCI Paris Cours de Vincennes			2		France	IG	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Residence le Chatelard					France	IG	100,00%	100,00%
SCI rue Mederic					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil 1			3		France			
SCI Rueil Ariane					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2			3		France			
SCI Suresnes 2			3		France			
SCI Suresnes 3					France	IG	100,00%	100,00%
Shinan et Life Corée		2			Corée du sud	IP	50,00%	50,00%
State Bank India Life Cy		2			Inde	ME	26,00%	26,00%
Thai Cardiff Insurance Life Company Limited		2			Thaïlande	ME	25,00%	25,00%
Valtitres			2		France	IG	100,00%	100,00%
Banque privée								
Banque Privée Anjou (ex Dexia Banque Privée)	*		1	5	France			
Bergues Finance Holding					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNL International Luxembourg	1		5		Luxembourg			
BNP Paribas Bahamas Limited (ex United European Bank Trust Nassau)					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA					Espagne	IG	99,57%	99,57%
BNP Paribas Investment Services LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	*				France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	5				Suisse			
Conseil Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Lavoro Bank Ag Zurigo	1		5		Suisse			
Nachenius, Tjeenk et Co NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Servizio Italia SPA	1		4		Italie			
United European Bank Switzerland			5		Suisse			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services aux Investisseurs Individuels								
B*Capital	*				France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France	*				France	IG	100,00%	100,00%
FundQuest					France	IG	100,00%	100,00%
Geojit Financial Services Limited (Groupe)			1	10	Inde	IP	27,18%	27,18%
Gestion d'actifs								
Antin Participation 23				2	France	ME	100,00%	100,00%
BNL Fondi Immobiliari	1		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNL Gestioni SGR	1		13		Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP PAM Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Asia				2	Hong-Kong	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada					Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management GmbH			12		Allemagne	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited			11		Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg					Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited				2	Singapour	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA			12	5	Italie			
BNP Paribas Asset Management UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA			12		Uruguay	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise			5		France			
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS)	*		2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity			12		France	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas SGIC			12		Espagne	ME	100,00%	99,57%
Cardif Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Gestion d'Actifs		11			France	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation (ex Fischer Francis Trees & Watts)				8	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation				8	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Securities Incorporation				8	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Alternative Managers			12	8	France	IG	71,51%	71,51%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)					Royaume-Uni	IP	50,00%	50,00%
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation				8	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha				8	Japon	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Limited				8	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited				8	Singapour	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts UK				8	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Fund Quest Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Overlay Asset Management			12		France	ME	100,00%	100,00%
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd			12	10	Corée du Sud	IP	50,00%	50,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited			2		Inde	ME	49,90%	49,90%
Services liés aux titres								
BNP Paribas Fund Services					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA				5	France			
Banco Excel Bank SA			1	5	Espagne			
Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey Ltd)				1	Guernsey	ME	100,00%	100,00%
Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd				1	Jersey	IG	100,00%	100,00%
Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings) Ltd				1	Jersey	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier								
Asset Partenaires					France	IG	100,00%	96,77%
Atisreal Expertise					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard					France	IG	95,84%	95,84%
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier			5		France			
Atisreal Belgium SA					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult				5	France			
Atisreal Consult (ex SAS Astrim)					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding Belgium SA				5	Belgique			
Atisreal Holding France					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Irlande				1	Irlande	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Italia				1	Italie	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Netherlands BV	4				Pays-Bas			
Atisreal Property Management GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH					Allemagne	IG	87,59%	87,59%
Atisreal Services		4			France			
Atisreal USA Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier			5		France			
BNP Paribas Immobilier Property Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management					France	IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investments services Ltd (ex Atisreal Weatheralls Financial Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Development Italia				2	Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia				1	Italie	IG	100,00%	100,00%
BSA Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez				1	France	IG	100,00%	100,00%
Chancery Lane Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Tertiaire	1		5		France			
F G Ingenierie et Promotion Immobilière					France	IG	100,00%	100,00%
Genisar Servicios Inmobiliarios			1	5	Espagne			
Immobiliere des Bergues					France	IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services				1	France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance				5	France			
SA Comadim Hispania				1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer					France	IG	100,00%	100,00%
SA Meunier Hispania				1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis				5	France			
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management (ex SA Comadim)					France	IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI				1	France	IG	100,00%	100,00%
SAS ECM Real Estate				1	France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat Sud Ouest				2	France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilière d'Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Méditerranée					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Rhône Alpes					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4				1	France	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)								
SAS Newport Management			1		France	IG	100,00%	100,00%
SAS Sofiane					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Studelites (ex SNC Comadim Résidences Services)					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Espaces Immobiliers					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Meunier Gestion					France	IG	100,00%	100,00%
Sifonte SL	1			5	Espagne			
Soprofinance	5				France			
SP & Partners				2	France	IG	95,84%	95,84%
Tasaciones Hipotecarias SA	1				Espagne	IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited	1				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Financement et d'Investissement								
France								
BNP Paribas Arbitrage	*				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	*				France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group				5	France			
BNP Paribas Stratégies Actions					France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France					France	IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management		12			France	ME	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc					France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie	*				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Esomet					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Parilease	*				France	IG	100,00%	100,00%
Europe								
BNP Capital Finance Limited	4				Irlande			
BNP Factor Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD					Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited	4				Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	5				Suisse			
BNP Paribas Sviluppo			4		Italie			
BNP Paribas Suisse SA					Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO					Russie	IG	100,00%	100,00%
Callix SARL				2	Luxembourg	IG	60,00%	60,00%
Capstar Partners Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dealremote Limited	4				Royaume-Uni			
Delta Reinsurance Limited	2		8		Irlande	IG	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA			4		Italie			
Landspire Limited				2	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Paribas Management Service Limited	4				Royaume-Uni			
Paribas Trust Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
Amériques								
BNP Paribas Andes			4		Perou			
BNP Paribas Asset Management Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada					Canada	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)								
BNP Paribas North America Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie								
BNP Equities Asia Limited					Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited					Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited	2				Inde	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited			2		Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	3				Thaïlande			
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited			2		Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited					Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited					Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited	4				Japon			
Paribas Asia Equities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia					Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia					Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited					Royaume-Uni	IG		
Alectra Finance PLC		2			Irlande	IG		
Altels Investments Limited					Irlande	IG		
APAC Finance Limited					Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited					Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited					Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited					Iles Cayman	IG		
Austin Finance	2				France	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV					Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH					Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited	4				Nouvelle Zelande			
BNP Paribas Singapore Funding Partnership				2	Singapour	IG		
Bougainville BV					Pays-Bas	IG		
China Jenna Finance 1 à 3		2			France	IG		
China Lucie Finance 1 à 3					France	IG		
China Marie Finance 1 et 2			2		France	IG		
China Newine Finance 1 à 4			2		France	IG		
China Samantha Finance 1 à 10					France	IG		
Crisps Limited					Iles Cayman	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)								
Epimetheus Investments Limited			4		Iles Cayman			
Epping Funding Limited				2	Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited					Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC			4		Irlande			
European Hedged Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Fidex PLC					Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann	2				France	IG		
Financière Taitbout	2				France	IG		
Forsete Investments SA				4	Luxembourg			
Global Guaranteed Cliquet Investment Limited	4				Iles Cayman			
Global Guaranteed Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited			4		Iles Cayman			
Global Liberté		2			France	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited					Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Grenache et Cie SNC			2		Luxembourg	IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited					Iles Cayman	IG		
Henaross Property Limited					Australie	IG		
Highbridge Limited (ex Carleton Court Investments Limited)				2	Iles Cayman	IG		
Iliad Investments PLC					Irlande	IG		
Joconde Investments SA				4	Luxembourg			
Laffitte Participation 2					France	IG		
Laffitte Participation 10					France	IG		
Laffitte Participation 12					France	IG		
Liquidity Trust				4	Iles Cayman			
Lock-In Global equity Limited					Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited					Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 3	4				Iles Cayman			
Mexita Limited N° 4	4				Iles Cayman			
Muscat Investments Limited				2	Jersey	IG		
Olan 2 Enterprises PLC	4				Irlande			
Omega Capital Investments Plc	2				Irlande	IG		
Omega Investments Cayman Limited	2			4	Iles Cayman			
Omega Capital Europe PLC				2	Irlande	IG		
Omega Capital Funding Limited				2	Irlande	IG		
Optichamps					France	IG		
Paregof			4		France			
Parritaye Property Limited					Australie	IG		
Participations Opéra	2				France	IG		
Robin Flight Limited					Irlande	IG		
Royal Neuve I Sarl	2				Luxembourg	IG		
Royal Neuve V Sarl				2	Luxembourg	IG		
Royal Neuve VI Sarl				2	Luxembourg	IG		
SAS Esra 1 à 3			2		France	IG		
SAS Financière des Italiens			2		France	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS					France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS					France	IG		
Sirocco Investments SA				4	Luxembourg			
SNC Atargatis					France	IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens			2		France	IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra			2		France	IG		
SNC Méditerranée					France	IG		
St Maarten CDO Limited				4	Iles Cayman			
Sunny Funding Limited					Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited					Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program					Etats-Unis	IG		
Thunderbird Investments PLC					Irlande	IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Autres Activités								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Banexi Société de Capital-Risque		5			France			
Clairville					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane					Luxembourg	IG	96,79%	96,79%
Erbe					Belgique	ME	47,01%	47,01%
Evalis	7		4		France			
Gepeco					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee					Canada	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi			5		France			
Compagnie Immobilière de France			5		France			
Ejesur					Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Avenue Kleber					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Noria		1			France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 4				5	France			
Antin Participation 5					France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 15	2			5	France			
BNL International Investment SA	1				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SPA	1		7		Italie	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Covered Bonds	*		2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis		5			France			
BNP Paribas International BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies				2	Maroc	IG	100,00%	96,39%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)					France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer	5				France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P					France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas					France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM					France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65		5			France			
Kle 66	5				France			
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA		12			Luxembourg	ME	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré		3			Luxembourg			
Omnium Gestion Développement Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International	5				France			
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin					Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch	5				France			
Sagip					Belgique	IG	100,00%	100,00%
SAS Klefinances		5			France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI					France	IG	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement	5				France			
Société Française Auxiliaire - S.F.A.			5		France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)								
Société Jovacienne de Participations		5			France			
Société Orbaisienne de Participations			2		France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail	*				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	*				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier	*				France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)					France	ME	48,40%	48,40%
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7				5	France			
Antin Participation 13				5	France			
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2		4			Etats-Unis			
BNP Paribas Capital Trust LLC 5			4		Etats-Unis			
BNP Paribas US Medium Term Notes Program					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC					Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC				4	Etats-Unis			
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arocl					Slovaquie	IG	100,00%	51,17%
AMAC SRO	2				Slovaquie	IG	100,00%	51,17%
AMC - Prague SRO	2		5		République Tchèque			
Besloten Vennotschap Capucine BV					Pays-Bas	IG	100,00%	51,17%
Bestes	1				République Tchèque	IG	99,00%	50,65%
Corvin Office				1	Hongrie	IG	100,00%	51,17%
Duna Plaza Offices z.o.o			2		Hongrie	IG	100,00%	51,17%
Entertainment Plaza	1				République Tchèque	IG	100,00%	51,17%
GIE Klepierre Services					France	IG	100,00%	51,17%
I G C SPA					Italie	IP	50,00%	25,58%
ICD SPA					Italie	IG	85,00%	43,49%
Klecar Italia SPA					Italie	IG	100,00%	42,47%
Klefin Italia SPA					Italie	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Corvin			2		Hongrie	IG	100,00%	51,17%
Klepierre CZ SRO					République Tchèque	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Galiera Krakow			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Galiera Poznan			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Krakow SP z.o.o					Pologne	IP	100,00%	51,17%
Klepierre Larissa Limited			2		Grèce	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Lublin			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Luxembourg			2		Luxembourg	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Novo	2				République Tchèque	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Poznan SP z.o.o					Pologne	IP	100,00%	51,17%
Klepierre Sadyba SP z.o.o					Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Sosnowiec			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Rybnik			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Klepierre Warsaw Sp z.o.o			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Krakow Plaza SP z.o.o					Pologne	IG	100,00%	51,17%
La Marquaysonne				1	France	IG	100,00%	38,79%
Leg II Hellenic Holdings			2		Luxembourg	IG	100,00%	51,17%
Les Boutiques de Saint Maximin			1		France	IG	43,00%	22,00%
Movement Poland SA			1		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Noblespecialiste			1		France	IG	100,00%	38,79%
Progest			1		France	IG	100,00%	51,17%
Restorens				1	France	IG	100,00%	38,79%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o					Pologne	IG	100,00%	51,17%
Rybnik Plaza SP z.o.o			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
SA Brescia		5			France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SA Cap Nord			1		France	IG	100,00%	42,98%
SA Cinéma de l'Esplanade					Belgique	IG	100,00%	51,17%
SA Coimbra					Belgique	IG	100,00%	51,17%
SA Delcis CR					République Tchèque	IG	100,00%	51,17%
SA Devimo Consult					Belgique	ME	35,00%	17,91%
SA Finascente			6		Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Foncière de Louvain la Neuve					Belgique	IG	100,00%	51,17%
SA Galiera Parque Nascente			6		Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Gondobrico			6		Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Klecar Foncier Espana					Espagne	IG	100,00%	42,47%
SA Klecar Foncier Iberica					Espagne	IG	100,00%	42,47%
SA Klelou Immobiliare					Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Kleminho	2				Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Klenor Inmobiliaria					Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Klepierre					France	IG	51,27%	51,17%
SA Klepierre Athinon AE					Grèce	IG	100,00%	42,47%
SA Klépierre Foncier Makedonia					Grèce	IG	100,00%	42,47%
SA Klepierre NEA Efkarpia AE					Grèce	IG	100,00%	42,47%
SA Klepierre Peribola Patras AE					Grèce	IG	100,00%	42,47%
SA Klepierre Portugal SGPS					Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Klepierre Vallecas					Espagne	IG	100,00%	51,17%
SA Klepierre Vinaza					Espagne	IG	100,00%	51,17%
SA Kletel Inmobiliaria					Portugal	IG	100,00%	51,17%
SA Place de l'accueil					Belgique	IG	100,00%	51,17%
SA Poznan Plaza					Pologne	IG	100,00%	51,17%
SA Reze Sud			1		France	ME	15,00%	7,67%
SA Sadyba Center					Pologne	IG	100,00%	51,17%
SA Sogecaec					Portugal	IG	100,00%	51,17%
SARL Belvedere Invest			1		France	IG	62,00%	31,72%
SARL Bois des Fenêtres				1	France	ME	20,00%	10,23%
SARL Csepel 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Debrecen 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Duna Plaza					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Effe Kappa					Italie	IP	50,00%	25,58%
SARL Forwing				1	France	IG	90,00%	46,05%
SARL Galiera Commerciale Assago					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Galiera Commerciale Cavallino					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Galiera Commerciale Collegno					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Galiera Commerciale Klepierre					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Galiera Commerciale Seravalle					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Galiera Commerciale Solbiate					Italie	IG	100,00%	51,17%
SARL Gyor 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Immobiliare Magnolia					Italie	IG	85,00%	43,49%
SARL Kaniza 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Kaposvar 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Miskolc 2002					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Novate					Italie	IG	85,00%	43,49%
SARL Nyiregyhaza Plaza					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Proreal				1	France	IG	51,00%	26,09%
SARL Szeged Plaza					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Szolnok Plaza					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Uj Alba					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SARL Zalaegerszeg Plaza					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle	5				France			
SAS 21 Kleber	5				France			
SAS 21 la Perouse	5				France			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SAS 43 Grenelle	5				France			
SAS 43 Kleber		5			France			
SAS 46 Notre-Dame des victoires	5				France			
SAS 5 Turin				5	France			
SAS Cande	5				France			
SAS CB Pierre					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Cecobil					France	IP	50,00%	25,58%
SAS Cecoville					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Centre Jaude Clermont					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Concorde Puteaux	5				France			
SAS Doumer Caen	5				France			
SAS du 23 avenue Marignan	5				France			
SAS Espace Cordeliers				3	France			
SAS Espace Dumont D'Urville	5				France			
SAS Espace Kleber	5				France			
SAS Flandre	5				France			
SAS Holding Gondomar 1					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Holding Gondomar 2				1	France	IG	100,00%	51,17%
SAS Holding Gondomar 3					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Holding Gondomar 4				1	France	IG	100,00%	51,17%
SAS Issy Desmoulins	5				France			
SAS Kle Projet 1				1	France	IG	100,00%	51,17%
SAS Kle Projet 2				2	France	IG	100,00%	51,17%
SAS Klecapnor				2	France	IG	100,00%	42,98%
SAS KLE 1					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Kleber Levallois	5				France			
SAS Klecar Participations Italie					France	IG	83,00%	42,47%
SAS Klemurs					France	IG	84,00%	42,98%
SAS Klepierre Finance					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Klepierre Participations et Financements (ex SAS Klepierre Hongrie)					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Klepierre Pologne					Pologne	IG	100,00%	51,17%
SAS Le Havre Capelet				5	France			
SAS Le Havre Tourneville				5	France			
SAS Leblanc Paris 15		5			France			
SAS LP7					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Marseille Le Merlan	5				France			
SAS Melun Saint-Peres	5				France			
SAS Odysseum Place de France					France	IP	50,00%	25,58%
SAS Opale				5	France			
SAS Poitiers Alienor					France	IG	100,00%	51,17%
SAS Saint-Andre Pey berland	5				France			
SAS Soaval					France	IP	50,00%	25,58%
SAS Socoseine				4	France			
SAS Strasbourg La Vigie	5				France			
SAS Suffren Paris 15				5	France			
SAS Tours Nationale	5				France			
SAS Vannes Coutume				2	France	IG	100,00%	51,17%
SC Centre Bourse					France	IG	100,00%	51,17%
SC Solorec					France	IG	80,00%	40,93%
SCI Acheres 2000				1	France	ME	30,00%	15,35%
SCI Aulnes Développement				1	France	IG	50,00%	13,30%
SCI Bassin Nord					France	IP	50,00%	25,58%
SCI Beausevrin					France	IG	100,00%	42,47%
SCI Bègles Papin					France	IG	100,00%	51,17%
SCI Besançon Chalezeule				1	France	IG	76,00%	38,89%
SCI Champs de Mais				2	France	ME	25,00%	12,79%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SCI Champs des Haies			2		France	IP	50,00%	25,58%
SCI Combault	2				France	IG	100,00%	51,17%
SCI Des Dunes		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Des Salines		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Du Plateau		1			France	ME	27,00%	9,21%
SCI Girardin		1			France	IP	33,00%	16,88%
SCI Haies Hautes Pommeraie		1			France	ME	43,00%	22,00%
SCI Halles Plerin		1			France	ME	25,00%	12,79%
SCI Immobilière de la Pommeraie		2			France	IP	50,00%	25,58%
SCI l'Emperi		1			France	ME	15,00%	7,67%
SCI La Française		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI La Plaine du Moulin à vent					France	IP	50,00%	25,58%
SCI La Rive		1			France	IG	47,00%	24,05%
SCI La Rocade		1			France	ME	38,00%	19,44%
SCI La Rocade Ouest			1		France	ME	37,00%	18,93%
SCI La Roche Invest			2		France	ME	33,00%	16,88%
SCI LC		2			France	IG	60,00%	16,88%
SCI Le Grand Pré		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Le Mais		2			France	IG	55,00%	28,14%
SCI Les Bas Champs		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Les Boutiques d'Osny		1			France	IG	67,00%	19,44%
SCI Les Roseaux		2	5		France			
SCI Maximeuble		1			France	IG	100,00%	51,17%
SCI Osny Invest		1			France	IG	57,00%	29,16%
SCI Plateau de Plerin		1			France	ME	25,00%	12,79%
SCI Plateau des Haies		1			France	IG	90,00%	46,05%
SCI Pommeraie Parc		2			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Rebecca		1			France	IG	70,00%	35,82%
SCI Saint Maximin Construction		1			France	IP	50,00%	25,58%
SCI Sandri-Rome		1			France	ME	15,00%	7,67%
SCI Secovalde					France	IG	55,00%	28,14%
SCI Sogegamar		1			France	ME	33,00%	16,88%
SCI Tour Marcel Brot		4			France			
SCS Begles Arcins					France	IP	50,00%	25,58%
SCS Klecar Europe Sud					France	IG	83,00%	42,47%
SCS Ségécé					France	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)					République Tchèque	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)					Espagne	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Hellas Réal Estate Management					Grèce	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	6				Italie	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Magyarorszag (ex SARL Plaza Center Management)					Hongrie	IG	100,00%	51,17%
Ségécé Polska (ex Plaza Center Management Poland SP z.o.o)					Pologne	IG	100,00%	51,17%
SNC Angoumarns					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Foncière Saint Germain					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Galae					France	IG	100,00%	51,17%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Gier Services Entreprises - GSE		2	5		France			
SNC Jardins des Princes					France	IG	100,00%	51,17%
SNC KC 1 à 12					France	IG	100,00%	42,47%
SNC KC20					France	IG	100,00%	42,47%
SNC Kleber la Perouse					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Klecar France					France	IG	83,00%	42,47%
SNC Klegestion					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Klepierre Conseil					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Kletransactions					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Le Barjac Victor					France	IG	100,00%	51,17%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	en raison de son caractère peu significatif
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SNC Le Havre Lafayette					France	IP	50,00%	25,58%
SNC Le Havre Vauban					France	IP	50,00%	25,58%
SNC Parc de Coquerelles			1		France	IP	50,00%	25,58%
SNC Pasteur	11				France	IG	100,00%	51,17%
SNC Ségécé Loisirs Transactions					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Soccendre					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO					France	IG	80,00%	40,93%
SNC Sodevac					France	IG	100,00%	51,17%
SNC Sodirev				1	France	IG	100,00%	38,79%
Sosnowiec Plaza z.o.o			2		Pologne	IG	100,00%	51,17%
Société des Centres Toulousains				1	France	IG	75,81%	38,79%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
1 - Acquisition	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
3 - Cession	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	11 - Reconsolidation
5 - Fusion entre entités consolidées	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros							
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition provisoire	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽¹⁾				
							Actif		Passif		
Banque du Sahara LSC											
	SFDI	Libye	19%	146	106	(146)	Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit et prêts et dépôts auprès de la Banque Centrale	3 255 ⁽²⁾	Dépôts de la clientèle	2 525 ⁽²⁾	
JetFinance International											
	SFDI	Bulgarie	100%	172	172	(172)	Prêts à la clientèle	73	Emprunts obligataires	79	
Banque Privée Anjou											
	AMS et BDDF	France	100%	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit	38	
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle	277	
RBS International Securities Services Limited											
	AMS	Royaume-Uni	100%	174	124	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle	2 811	
Exelbank											
	AMS	Espagne	100%	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle	391	

⁽¹⁾ Données en valeur de marché ou son équivalent.

⁽²⁾ Données au coût historique.

- Banque du Sahara LSC

En septembre 2007, BNP Paribas SA a acquis 19% du capital de la Banque du Sahara, banque universelle qui emploie 1 500 salariés et détient en Libye une part de marché de 17% des prêts et de 22% des dépôts. La Banque du Sahara a été consolidée à partir du quatrième trimestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Le Fonds de Développement Economique et Social, principal actionnaire, a transféré le contrôle opérationnel de la Banque du Sahara LSC à BNP Paribas dès l'acquisition des 19%. Le pacte d'actionnaires liant le Fonds de Développement Economique et Social et BNP Paribas permet en effet au Groupe de nommer la majorité des membres du conseil d'administration, lui assurant ainsi le contrôle de la direction générale de la banque. En outre, BNP Paribas dispose d'une option exerçable d'ici trois à cinq ans sur 32% du capital de la Banque, qui lui donnera alors une majorité de 51% du capital.

La Banque du Sahara LSC est consolidée par mise en équivalence en 2007 par le Groupe BNP Paribas et le sera en 2008 par intégration globale dès que la réalisation du plan d'action entrepris lui permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes du Groupe en matière de publication d'information financière.

- JetFinance International

En novembre 2007, Cetelem SA a acquis la totalité des actions de la société JetFinance International, leader du crédit à la consommation en Bulgarie via un réseau de 3 600 points de vente disposant d'un portefeuille de 500 000 clients.

JetFinance International a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2007.

JetFinance International est consolidée par mise en équivalence en 2007 par le Groupe BNP Paribas et le sera en 2008 par intégration globale dès que la réalisation du plan d'action mis en œuvre lui permettra de produire les informations financières nécessaires afin de répondre aux normes du Groupe en matière de publication d'information financière.

- Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, est déconsolidée en tant que filiale du périmètre de consolidation du Groupe BNP Paribas à la même date.

- RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration.

RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

- Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée en Espagne.

Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.

GROUPE BNP PARIBAS

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2006
- Acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (BNL)

Le 3 février 2006, BNP Paribas annonçait avoir conclu des accords conditionnels avec un groupe d'actionnaires de BNL, dont Unipol, pour acquérir 48% du capital de BNL. Au 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4% de BNL et obtenait ainsi effectivement le contrôle de cette société. BNP Paribas a subséquemment lancé une offre publique d'achat pour l'acquisition du solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Le 16 mai 2006, BNP Paribas détenait 95,5 % du capital ordinaire de BNL au terme de l'OPA. Le seuil de 91,5% fixé par l'autorité italienne de régulation des opérations boursières pour permettre de lancer une OPA résiduelle sur BNL étant franchi, l'OPA résiduelle a débuté le 30 juin 2006 pour se clôturer le 20 juillet 2006. L'action ordinaire BNL a été retirée de la cote le 26 juillet 2006. L'acquisition de BNL s'est donc réalisée en plusieurs étapes : une prise de contrôle à hauteur de 50,4% suivie d'acquisitions postérieures d'intérêts minoritaires et permettant ainsi au groupe BNP Paribas de détenir la totalité de BNL. Au 1^{er} octobre 2007, la société BNL a été absorbée par voie de fusion par BNP Paribas SA.

BNL, sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits, emploie 17 000 personnes. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises privées, et 16 000 entreprises publiques. BNL, très active dans les métiers de financements spécialisés, tels que le factoring et le leasing, développe également le crédit à la consommation et intervient dans la gestion d'actifs (26 milliards d'euros sous gestion), la banque privée et l'assurance vie.

Le prix d'acquisition de la totalité des actions ordinaires et d'épargne émises par BNL détenues à la date de la fusion avec BNP Paribas SA s'est élevé à 9 083 millions d'euros, dont 9 065 millions d'euros réglés en numéraire et 18 millions d'euros résultant d'un échange de titres.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du bilan du groupe BNL au 31 mars 2006, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables du groupe BNL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 877 millions d'euros après effet d'impôt, ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation (dont l'effet du reclassement en douteux des crédits présentant un retard de paiement supérieur à 90 jours), et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 536 millions d'euros ;
- les engagements sociaux (- 325 millions d'euros), au titre principalement de passifs éventuels ;
- l'évaluation des actifs corporels (+ 144 millions d'euros), de la marque BNL (+ 50 millions d'euros) et l'application des règles du Groupe propres aux amortissements des actifs (- 113 millions d'euros), soit au total + 81 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché selon les règles prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (- 112 millions d'euros) ;
- l'évaluation des crédits, des titres et des autres actifs ainsi que des dettes, des autres passifs et des contrats d'assurance à leur valeur de marché ou à son équivalent (+ 40 millions d'euros) ;
- les éléments d'imposition relatifs aux ajustements précédents (soit 293 millions d'euros d'impôts différés actifs nets) et les autres passifs éventuels (soit - 318 millions d'euros, dont - 260 millions d'euros constatés au cours du premier semestre 2007) représentant un montant total net de - 25 millions d'euros.

La marque BNL a été reconnue séparément du goodwill comme un actif incorporel dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques

observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque BNL au cours des années ayant précédé son acquisition.

La banque n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En dehors de regroupements d'entreprises, aucune transaction n'a été identifiée en Italie sur des actifs similaires, qui permettrait de fournir une base d'estimation. Dans ce contexte, ces relations de clientèle ne sont pas identifiables séparément du goodwill de BNL sachant que la banque ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler ses relations futures avec ses clients ni les avantages qui résulteraient de leur fidélité à l'égard de l'entreprise comme précisé par la norme IAS 38 § 16. La valeur de cet actif ne serait pas significative car les dépôts à vue de la banque sont très majoritairement rémunérés à des conditions ne permettant pas de dégager un avantage économique significatif. En effet, l'avantage économique par rapport à un refinancement alternatif sur le marché est substantiellement réduit compte tenu des coûts de gestion et des contraintes réglementaires associées à la gestion de ces dépôts.

Ces retraitements ont conduit à réduire d'autant les capitaux propres, part du groupe, de BNL au 31 mars 2006 dégageant ainsi un écart d'acquisition résiduel de 2 295 millions d'euros lors de la prise de contrôle le 5 avril 2006.

Conformément aux principes comptables relatifs aux transactions avec les intérêts minoritaires énoncés dans la note 1.c.7 « Actions propres et dérivés sur actions propres », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net représentative des titres BNL détenus par les actionnaires minoritaires et acquis postérieurement à la date de prise de contrôle, soit entre le 5 avril 2006 et le 31 décembre 2006, est enregistrée en diminution des réserves consolidées, part du Groupe, pour un montant de 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2007.

BNP Paribas a financé l'acquisition de BNL pour partie par une émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires pour un montant de 5 467 millions d'euros, pour partie par une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 2 023 millions d'euros, et sur ses propres ressources pour le solde. Les caractéristiques de ces émissions sont détaillées dans la note 8.a « Evolution du capital et résultat par action ».

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé du Groupe BNL au 31 mars 2006 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ce groupe par le Groupe BNP Paribas, et son bilan à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS et aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

GRUPE BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 mars 2006	31 mars 2006
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 730	7 541
Actifs disponibles à la vente	1 160	1 157
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 705	8 705
Prêts et créances sur la clientèle	63 860	63 763
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 682	2 600
Actifs non courants destinés à être cédés	-	850
Autres actifs	5 318	4 284
TOTAL ACTIF	89 455	88 900
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8 303	8 007
Dettes envers les établissements de crédit	10 549	10 549
Dettes envers la clientèle	37 085	37 100
Dettes représentées par un titre	20 509	20 199
Passifs non courants destinés à être cédés	-	784
Autres passifs	8 534	6 909
Total Dettes	84 980	83 548
CAPITAUX PROPRES		
Part du groupe	4 434	5 311
Intérêts minoritaires	41	41
Total capitaux propres consolidés	4 475	5 352
TOTAL PASSIF	89 455	88 900

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution du sous-groupe BNL aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au titre des trois derniers trimestres 2006 à 294 millions d'euros de résultat net et 248 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2006, la contribution du sous-groupe BNL se serait élevée pour l'ensemble de l'exercice 2006 à 3 036 millions d'euros en produit net bancaire et 395 millions d'euros en résultat net. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 11 490 millions d'euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas SA du 15 mai 2007 a autorisé dans sa partie extraordinaire la fusion-absorption de la société BNL par BNP Paribas par voie d'apport par la société BNL à BNP Paribas de la totalité de son actif moyennant la prise en charge par BNP Paribas de la totalité de son passif (douzième résolution). Cette opération a été réalisée le 1^{er} octobre 2007. Cette fusion emporte la réunion des succursales de BNL hors d'Italie avec les succursales de BNP Paribas implantées dans les mêmes pays. Aux Etats-Unis d'Amérique, un agrément de principe a été obtenu des autorités fiscales américaines afin de pouvoir réaliser l'opération en neutralité fiscale et permettre à BNP Paribas d'imputer sur les bénéfices futurs de sa succursale à New York le report déficitaire dont disposait BNL New York. Les conditions posées par l'agrément et les règles fiscales d'utilisation aux Etats-Unis d'Amérique d'un report résultant d'un changement de contrôle et d'une fusion ont conduit le Groupe à reconnaître 124 millions d'euros d'actifs d'impôt.

- Acquisition de UkrSibbank (Pôle SFDI)

BNP Paribas a acquis 51% du capital d'UkrSibbank en Ukraine le 14 avril 2006. Les actionnaires existants ont signé un accord à long terme avec BNP Paribas et resteront dans le capital à hauteur de 49%.

UkrSibbank, leader sur ses marchés, couvre notamment une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail ainsi que de banque d'investissement. A la date d'acquisition, UkrSibbank était la 4^{ème} banque d'Ukraine en termes d'actifs et son réseau composé de 830 agences et points de vente, employait près de 9 500 collaborateurs.

Les actifs et les passifs du Groupe UkrSibbank ont été comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 423 millions d'euros ;
- au passif, de dettes envers la clientèle pour 929 millions d'euros.

La consolidation de ce groupe a conduit à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, pour une contrevaletur de 201 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le groupe UkrSibbank a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2006. L'impact de cette acquisition a été sur l'exercice 2006 une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 161 millions d'euros.

8.d PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels), ainsi que les principaux dirigeants du Groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	12	-	4	4
Prêts	7 132	1 268	3 955	1 008
Titres	54	-	54	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-
Actifs divers	8	13	1	10
Total	7 206	1 281	4 014	1 022
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	44	412	4	202
Autres emprunts	12	217	-	2
Dettes représentées par un titre	8	293	12	-
Passifs divers	30	77	-	40
Total	94	999	16	244
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	84	3	10	37
Engagements de garantie donnés	12	1	10	1
Total	96	4	20	38

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	236	40	115	43
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(2)	(24)	(1)	(1)
Commissions (produits)	22	21	3	21
<i>Commissions (charges)</i>	(6)	(53)	(26)	(38)
Prestations de services rendues	2	117	1	29
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(308)	-	(255)
Loyers perçus	2	-	2	-
Total	254	(207)	94	(201)

ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Les engagements de retraite servis par la Caisse de retraite BNP ont été repris en totalité par BNP Paribas SA depuis le 1^{er} janvier 2006 et la caisse de retraite BNP a été dissoute au cours du 1^{er} semestre 2007. En outre, l'ensemble des engagements de retraite servis par la Caisse de retraite Paribas et les provisions pour indemnités de fin de carrière constituées au sein de la Caisse de prévoyance BNP ont été transférés auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe au cours du 1^{er} semestre 2007.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2007, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 991 millions d'euros (1 174 millions d'euros au 31 décembre 2006). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2007 s'élève à 1,1 million d'euros (1,4 million d'euros au titre de l'exercice 2006).

Au 31 décembre 2007, les comptes bancaires des Caisses de retraite BNP et Paribas et de la Caisse de Prévoyance BNP présentent un solde créditeur de 44 040 euros (contre un solde créditeur de 216 767 euros au 31 décembre 2006) dans les livres de BNP Paribas.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

- Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux
- Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux
 - Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la rémunération variable correspondante en fonction de l'évolution du bénéfice net par action, du résultat net avant impôt des pôles et de la réalisation des budgets du résultat brut d'exploitation du Groupe et des pôles.

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 30 % du bonus de base.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.

Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base.

Régimes de retraite

- Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L 137.11 et R 137.16 du Code de la Sécurité Sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

Régime de prévoyance

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.
- Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
- Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

GROUPE BNP PARIBAS

- Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous présentent d'une part la rémunération brute due au titre de l'exercice 2007 aux mandataires sociaux ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2007, d'autre part la rémunération brute versée en 2007 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

- Rémunération due aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007

Rémunération due au titre de 2007 En euros	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PEBEREAU					
Président du Conseil d'Administration					
2007	700 000	875 000	29 728	2 490	1 607 218
(rappel 2006)	(700 000)	(1 051 070)	(29 728)	(4 609)	(1 785 407)
Baudoin PROT					
Directeur Général					
2007	900 000	2 272 608	142 278	5 362	3 320 248
(rappel 2006)	(883 333)	(2 324 348)	(129 551)	(5 227)	(3 342 459)
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général Délégué					
2007	545 833	1 772 120	147 977	4 271	2 470 201
(rappel 2006)	(500 000)	(1 631 593)	(125 189)	(4 274)	(2 261 056)
Jean CLAMON					
Directeur Général Délégué					
2007	460 000	702 255	139 690	4 703	1 306 648
(rappel 2006)	(460 000)	(796 130)	(130 637)	(4 703)	(1 391 470)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2007					8 704 315
(au titre de 2006)					(8 780 392)

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2007.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2006 et de 2007. Ils font l'objet d'un paiement l'année suivante. Le montant dû à M. Michel Pébereau au titre de 2007 a été plafonné conformément aux dispositions relatives à la limitation des rémunérations variables attribuées aux mandataires sociaux.

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus en 2007 à ce titre par le Directeur Général seront déduits de sa rémunération variable versée en 2008.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Paribas International, Erbé, CNP et BNL. Les jetons de présence perçus en 2007 à ces titres par Georges CHODRON de COURCEL et Jean CLAMON seront déduits de leur rémunération variable versée en 2008.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

- Rémunération versée aux mandataires sociaux en 2007

Rémunérations versées en 2007 En euros	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
	Fixe	Variable	Différée ⁽¹⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration						
2007	700 000	1 051 070	247 940	29 728	2 490	2 031 228
(rappel 2006)	(700 000)	(1 081 601)	(385 414)	(29 728)	(4 609)	(2 201 352)
Baudouin PROT Directeur Général						
2007 ⁽²⁾	900 000	2 233 999	277 830	143 418	5 362	3 560 609
(rappel 2006)	(883 333)	(1 817 599)	(325 940)	(120 078)	(5 227)	(3 152 177)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué						
2007 ⁽³⁾	545 833	1 519 045	249 030	149 117	4 271	2 467 296
(rappel 2006)	(500 000)	(1 316 247)	(323 920)	(112 548)	(4 274)	(2 256 989)
Jean CLAMON Directeur Général Délégué						
2007 ⁽⁴⁾	460 000	704 122	89 030	172 393	4 703	1 430 248
(rappel 2006)	(460 000)	(567 370)	(120 130)	(92 008)	(4 703)	(1 244 211)
Rémunération totale perçue par les mandataires sociaux en 2007						9 489 381
(en 2006)						(8 854 729)

⁽¹⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2003, au second tiers de la rémunération variable différée en espèce au titre de 2004.

⁽²⁾ La rémunération variable de M. Baudouin PROT au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 90 349 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽³⁾ La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 112 548 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽⁴⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2006 et payée en 2007 a été réduite d'un montant de 92 008 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2006.

⁽⁵⁾ Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2007 est de 31,6% (30,7% en 2006).

- Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2007	2006
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	524 901 €	499 556 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies valeur actualisée totale au terme des engagements	30,5 M€	30,9 M€
Régime de retraite à cotisations définies cotisations versées par l'entreprise dans l'année	1 416 €	1 367 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible primes versées par l'entreprise dans l'année	10 312 €	9 954 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents primes versées par l'entreprise dans l'année	9 365 €	9 366 €
Prévoyance Complémentaire primes versées par l'entreprise dans l'année	229 924 €	224 219 €

GROUPE BNP PARIBAS

- Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites. Les dispositions du plan, approuvées par le Conseil d'Administration, s'appliquent intégralement aux mandataires sociaux.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote. Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur peut être appliqué à la fraction des options attribuées correspondante, ou l'exercice de cette fraction peut être caduque.

Les options qui sont attribuées aux mandataires sociaux constituent un facteur de mobilisation à long terme, conforme à l'intérêt des actionnaires. Les quantités d'options qui leur sont attribuées sont déterminées par le Conseil d'administration en considération de pratiques de marché telles qu'elles ressortent d'études comparatives externes réalisées par des cabinets spécialisés sur les dispositifs d'intéressement à long terme et les rétributions globales des dirigeants de banques européennes comparables.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valorisation des options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2007.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		
					en euros ⁽¹⁾	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	en pourcentage du capital
OPTIONS CONSENTIES EN 2007							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600%	0,005%
Baudouin PROT	170 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100%	0,018%
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100%	0,010%
Jean CLAMON	65 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800%	0,007%
Ensemble					5 287 565	4,600%	0,040%
OPTIONS LEVEES EN 2007							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2001			
OPTIONS CONSENTIES EN 2006							
Michel PEBEREAU	100 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 496 100	1,600%	0,011%
Baudouin PROT	180 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	2 692 980	2,800%	0,019%
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 346 490	1,400%	0,010%
Jean CLAMON	65 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	972 465	1,000%	0,007%
Ensemble					6 508 035	6,800%	0,047%
OPTIONS LEVEES EN 2006							
Michel PEBEREAU	20 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007			
Michel PEBEREAU	30 263	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	5 000	37,64	03/05/1999	03/05/2009			
Georges CHODRON de COURCEL	80 710	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	60 523	44,77	22/12/1999	22/12/2009			
Jean CLAMON	70 623	20,23	17/11/1998	17/11/2006			

(1) Les options consenties en 2007 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 14,57 € (15,36 € en 2006).

Les options consenties en 2007 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 12,90 € (14,03 € en 2006).

(2) en pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options en vie à fin 2007 détenues par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	13/05/1998	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007
Nombre d'options en vie à fin 2007 par plan	91 698	353 050	407 454	492 738	353 081	435 000	375 000

- **Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options**

A compter du 1^{er} janvier 2007, les mandataires sociaux devront détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (75 500 actions) et à 5 années de salaire fixe pour MM. Georges Chodron de Courcel (30 000 actions) et Jean Clamon (27 600 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 et sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter de la date précitée.

- **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus**

L'ensemble des rémunérations versées en 2007 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 81 045 euros (89 942 euros en 2006), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2007 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 69 103 euros (76 551 euros en 2006). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2007 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 026 euros (989 euros en 2006).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2007 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 649 euros (639 euros en 2006). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

- **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2007, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 6 340 882 euros (4 095 895 euros au 31 décembre 2006).

8.e VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transactions est réputée non déterminée dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant leur date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance non déterminée. Les provisions techniques de sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2007	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		18 542						18 542
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	931 706							931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154							2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Prêts et créances sur établissements de crédit		20 636	16 222	12 656	5 323	8 871	7 408	71 116
Prêts et créances sur la clientèle		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(264)							(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4	513	625	1 450	12 216	14 808
Actifs financiers par échéance	955 465	75 857	64 156	50 481	72 713	176 772	200 315	1 595 759
Banques centrales et CCP		1 724						1 724
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 261							1 261
Dettes envers les établissements de crédit		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Dettes envers la clientèle		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Dettes représentées par un titre			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Dettes subordonnées	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20							20
Passifs financiers par échéance	724 606	223 943	210 965	116 221	67 431	75 886	56 661	1 475 713

En millions d'euros 31 décembre 2006	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		9 642						9 642
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	744 858							744 858
Instruments financiers dérivés de couverture	2 803							2 803
Actifs financiers disponibles à la vente	18 706		5 665	6 983	10 587	15 128	39 670	96 739
Prêts et créances sur établissements de crédit		18 498	25 527	12 437	4 598	4 726	9 384	75 170
Prêts et créances sur la clientèle		30 245	35 535	36 572	49 738	129 113	111 930	393 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(295)							(295)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			7	505	353	788	13 496	15 149
Actifs financiers par échéance	766 072	58 385	66 734	56 497	65 276	149 755	174 480	1 337 199
Banques centrales et CCP		939						939
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	597 990		636	2 406	8 523	25 381	18 392	653 328
Instruments financiers dérivés de couverture	1 335							1 335
Dettes envers les établissements de crédit		23 950	63 049	25 324	14 102	11 802	5 423	143 650
Dettes envers la clientèle		175 874	76 265	26 725	9 115	2 895	7 778	298 652
Dettes représentées par un titre			28 771	21 680	25 971	20 892	24 245	121 559
Dettes subordonnées	1 558		968	320	773	2 159	12 182	17 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	367							367
Passifs financiers par échéance	601 250	200 763	169 689	76 455	58 484	63 129	68 020	1 237 790

8.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2007. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 116	70 846	75 170	75 439
Prêts et créances sur la clientèle	445 103	441 939	393 133	392 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 808	15 083	15 149	15 628
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	170 182	169 919	143 650	143 906
Dettes envers la clientèle	346 704	346 645	298 652	298 678
Dettes représentées par un titre	141 056	140 495	121 559	121 429
Dettes subordonnées	18 641	18 100	17 960	18 127

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2007 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour - 264 millions d'euros et au passif pour 20 millions d'euros (respectivement - 295 millions d'euros et 367 millions d'euros au 31 décembre 2006)

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

GROUPE BNP PARIBAS

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

Pour 2006, les techniques de valorisation mises en œuvre pour répondre aux prescriptions des normes comptables internationales et procéder à l'évaluation des instruments financiers composant le livre d'intermédiation bancaire retiennent pour hypothèse une stabilité des marges de crédit. Pour 2007, l'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice a conduit à observer un élargissement des marges sur les activités de banque de financement et d'investissement allant d'environ 10 points de base pour les clients situés sur les trois premières notes de l'échelle de notation interne de la banque jusqu'à environ 200 points de base pour ceux situés sur la dernière note. Il a été tenu compte des évolutions ainsi observées dans la valeur de marché estimée donnée aux actifs financiers au 31 décembre 2007. Symétriquement les dettes représentées par un titre ayant une échéance résiduelle supérieure à un an et les dettes subordonnées ont fait l'objet d'une évaluation en considérant un élargissement du spread de la banque de l'ordre de 10 points de base pour les premières, cohérent avec l'évolution de celui pris en compte dans l'évaluation de la dette en valeur de marché par résultat, et de 60 points de base pour les secondes.